

# Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

## Rapport d'Orientation Budgétaire 2022

Bureau du 23 novembre 2021  
Comité Syndical du 14 décembre 2021



Réservoir d'Etampes sur Marne

**USESA**

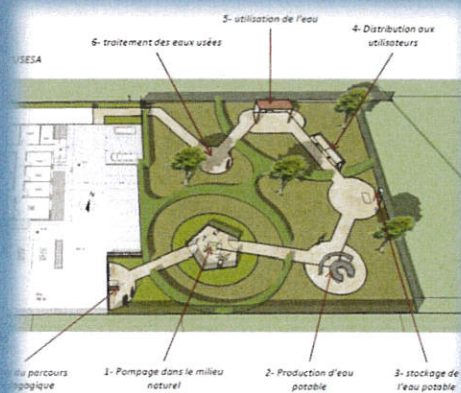
4 bis avenue Gustave Eiffel

02210 Château-Thierry

03.23.71.102.80

[contact.eau@usesa.fr](mailto:contact.eau@usesa.fr)

[www.usesa.fr](http://www.usesa.fr)



Parcours pédagogique

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE .....</b>   | <b>3</b>  |
| I.1. Cadre réglementaire.....   | 3         |
| I.2. Le contexte .....  | 4         |
| <b>II. PRESENTATION DU SYNDICAT.....</b>  | <b>6</b>  |
| II.1. Chiffres clés 2022.....   | 6         |
| II.2. Le territoire.....  | 7         |
| <b>III. POLITIQUE DU SYNDICAT.....</b>  | <b>8</b>  |
| III.1. Le projet Eau .....  | 8         |
| III.2. La politique patrimoniale du syndicat .....  | 13        |
| <b>IV. LES ORIENTATIONS DE 2021.....</b>  | <b>16</b> |
| IV.1. Stratégie environnementale forte avec la protection de nos ressources.....  | 16        |
| IV.2. Poursuivre la réalisation des opérations du schéma directeur mis à jour en 2022.....  | 17        |
| IV.3. Continuer à investir pour conserver un patrimoine en bon état avec des secteurs interconnectés sans augmenter la tarification de la part syndicale..... | 18        |
| IV.4. Consolider la démarche sur la part syndicale engagée depuis 2 ans .....   | 19        |
| <b>V. SITUATION FINANCIERE.....</b>   | <b>21</b> |
| V.1. Rétrospective des comptes : évolution des dépenses et recettes 2016-2020.....  | 21        |
| V.2. Evolution de la capacité financière.....   | 22        |
| <b>VI. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2022.....</b>   | <b>24</b> |
| VI.1. Perspectives budgétaires (fonctionnement et investissement) .....   | 24        |
| VI.2. Situation de la dette en 2022.....  | 30        |
| VI.3. Le personnel.....   | 31        |
| <b>VII. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE.....</b>   | <b>34</b> |
| <b>VIII. PROSPECTIVE FINANCIERE 2022-2025.....</b>  | <b>35</b> |
| <b>IX. CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....</b>   | <b>44</b> |

### I.1. CADRE REGLEMENTAIRE

Chaque année, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est inscrit à l'ordre du jour du bureau et du comité syndical de l'USESA suivant les modalités prévues par la Loi NOTRe.

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du Budget Primitif est obligatoire.

Ce débat d'orientation budgétaire permet au Président de mettre en relief les orientations stratégiques et les choix budgétaires prioritaires, d'informer sur l'évolution de la situation financière du syndicat. Ce débat est un préambule pour discuter de l'évolution des principales masses financières qui seront détaillées dans le Budget Primitif 2022.

La loi NOTRe du 07 août 2015 (Loi n°2015-991) a changé les modalités de présentation de ce débat :

- Présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)
- Rapport plus détaillé sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines
- Publication de ce rapport
- Délibération spécifique sur ce débat en comité syndical

Un décret d'application (Décret n° 2016-841) du 24 juin 2016 précise le contenu et les modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Les éléments du débat peuvent être regroupés selon 4 axes :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement,
- La présentation des effectifs de la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 définit de nouveaux éléments à inclure dans le Rapport d'Orientation Budgétaire : les évolutions suivantes devront être présentées :

- Dépenses réelles de fonctionnement
- Besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Le rapport est mis à disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sera jointe au Budget Primitif, au Compte Administratif et à la disposition du public sur le site internet de l'USESA comme ces dernières années.

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'appuie pour l'essentiel sur les premières conclusions du schéma directeur réalisées sur l'année 2020. C'est l'occasion de présenter les orientations pour l'année 2022 et la prospective technique et financière du syndicat sur les 4 prochaines années.

## I.2. LE CONTEXTE

Depuis le 01 janvier 2021, le périmètre d'action de l'USESA a évolué avec l'arrivée de 6 communes.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'USESA est constitué des collectivités suivantes :

- La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) - 79 communes avec l'intégration des communes de Brécy, Coigny, Courmont, Nogentel et Sergy au 01 janvier 2021
- La communauté de communes Retz en Valois (CCRV) – 7 communes avec l'intégration de la commune de Villers-Cotterêts en janvier 2021
- Les communes de Bézu Le Guéry, Charly sur Marne, Chézy sur Marne, Coupru, Domptin, Essises, La Chapelle Sur Chézy, l'Épine aux bois, Lucy le Bocage, Marigny en Orxois, Montfaucon, Montreuil aux Lions, Nogent l'Artaud, Pavant, Romeny sur Marne, Saulchery, Vendières, Veully la Poterie, Oulchy le Château, Marolles

Soit 22 collectivités membres (2 EPCI + 20 communes) représentant un total de 106 communes.

En 2022, aucune adhésion de nouvelles collectivités n'est envisagée.

Les communes de Viels-Maisons et de Crouttes sur Marne ont demandé la réalisation par l'USESA d'un audit de leur service d'eau potable dans le cadre d'une possible future adhésion à l'USESA en 2023.

Ces 2 audits débiteront en fin d'année 2021.

L'assemblée du comité syndical de l'USESA est constituée :

⇒ des délégués nommés par les 2 EPCI, en représentation/ substitution des communes membres : CARCT / CCRV

⇒ des délégués sur les 20 communes indépendantes

Le comité syndical sera constitué en 2022 de :

- **101 délégués dont :**
  - **65 titulaires**
  - **36 suppléants**

Le bureau comprend 1 Président et 11 Vice-présidents.

Les 5 secteurs sont conservés comme des instances de représentation des communes mais n'ont plus de fonction électorale. Ils correspondent à un découpage géographique du territoire et à la structuration historique des réseaux d'eau potable du Syndicat.

### Administration

La représentativité des membres au comité syndical est la suivante :

- Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par chacun des membres à raison de :
- Pour les EPCI:
  - .1 délégué titulaire pour 1500 habitants sur la base du dernier recensement de population
  - .1 délégué pour la fraction suivante
  - .1 délégué suppléant par tranche de 1 à 3 délégués titulaires
- Pour les communes :
  - .1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

|                        | Nombre<br>de délégués titulaires | Nombre<br>de délégués suppléants |
|------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| CARCT (79 communes)    | 35                               | 12                               |
| CCRV (7 communes)      | 10                               | 4                                |
| Communes (20 communes) | 20                               | 20                               |
| TOTAL                  | 65                               | 36                               |

### Les secteurs

L'USESA compte un total de 212 délégués de secteur répartis sur 5 secteurs géographiques.

#### Répartition des délégués par secteurs :

- **Secteur de Château-Thierry :**
  - 10 communes
  - 20 délégués de secteur
  
- **Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux Bézu/La Ferté Milon :**
  - 35 communes
  - 70 délégués de secteur
  
- **Secteur de Fère en Tardenois / Oulchy le Château :**
  - 24 communes
  - 48 délégués de secteur
  
- **Secteur de Marne et Surmelin/ La Brie :**
  - 30 communes
  - 60 délégués de secteur
  
- **Essômes Sur Marne / Nogent l'Artaud :**
  - 7 communes
  - 14 délégués de secteur

## II. PRESENTATION DU SYNDICAT

### II.1. CHIFFRES CLES 2022

L'Union des Syndicats d'Eau du Sud de l'Aisne a été créée en 1964 pour gérer un contrat de Délégation de Service Public englobant ses Syndicats fondateurs.

Elle est devenue l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (U.S.E.S.A) le 1<sup>er</sup> janvier 2008 par la fusion/absorption de ses syndicats fondateurs.

Les chiffres clés de l'USESA sont les suivants :

|  |
|--|
| 106 communes   |
| 80 527 habitants   |
| 35 705 abonnés   |
| 38 ressources (31 captages d'eau souterraine – 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle) |
| 9 usines de traitement   |
| 79 réservoirs d'une capacité de 32 500 m <sup>3</sup>  |
| 1 343 Km de longueur de canalisation principale  |
| 180 Km de longueur de branchements   |
| 4.7 M de m <sup>3</sup> vendus annuellement  |

Les compétences de l'USESA sont décrites dans ses statuts :

- Production et distribution de l'eau potable
- Etudes et travaux (canalisation, usine de traitement, renouvellement des réseaux, recherche en eau, création de ressources...)
- Protection des ressources en eau
- Communication auprès des usagers
- Soutien auprès des établissements scolaires dans les démarches pédagogiques liées à l'eau

Par un contrat de Délégation de Service Public, l'USESA a délégué l'exploitation de ses ouvrages à la société Véolia Eau le 1<sup>er</sup> mars 2013 pour une durée de 15 ans.

Sur la commune de Villers-Cotterêts, le contrat de délégation de service public d'une durée de 10 ans avec la société Veolia eau se termine fin décembre 2026

## II.2. LE TERRITOIRE

Le territoire de l'USESA est situé au carrefour des régions Hauts de France, Grand Est et Ile de France. Sa superficie est d'environ 1134 km<sup>2</sup> pour 80 527 habitants soit une densité de 71 habitants/km<sup>2</sup>. C'est une densité de population faible, très proche de celle du département de l'Aisne (73 habitants/km<sup>2</sup>) et sensiblement inférieure à celle de la France (97 habitants/km<sup>2</sup>).

Ce territoire est essentiellement rural, seules les villes de Château-Thierry et de Villers-Cotterêts présentent un caractère urbain avec une densité supérieure à 100 habitants par km<sup>2</sup>, la densité pouvant descendre en dessous de 10 habitants/km<sup>2</sup> pour certaines communes.

Les plateaux et les coteaux de la Brie et de l'Omois sont traversés par les vallées de la Marne et de l'Ourcq et leurs affluents.

Ce territoire rural, vallonné et étendu nécessite un linéaire de canalisations très important (réseau de 1343 kilomètres avec un ratio de près de 40 mètres par abonné) et un grand nombre de réservoirs et de stations de reprise pour desservir l'ensemble de ses habitants.

Le réseau de l'USESA a les caractéristiques géographiques d'un service d'eau rural mais il dessert le nombre d'habitants d'un service d'eau urbain (80 000 habitants). Dans la strate de 50 000 à 100 000 habitants de l'Observatoire de l'eau, il se trouve comparé à des services d'eau souvent constitués d'une seule agglomération avec un réseau bien plus court et beaucoup moins d'ouvrages.

### III. POLITIQUE DU SYNDICAT

La politique du syndicat est présentée dans les chapitres suivants. Cette présentation déjà faite l'année dernière a été mise à jour.

**La mission de l'USESA, définie par ses élus, est de mettre à disposition de ses abonnés en permanence une eau potable de qualité en quantité suffisante et de maintenir son patrimoine en bon état sans en reporter le coût sur les générations à venir.**

#### III.1. LE PROJET EAU

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est dotée des compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.

##### III.1.1. Axes stratégiques

Cette politique de service public de l'eau potable de l'USESA, mise en place par les élus, s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion pertinente du patrimoine.
- Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales
- Contrôle de la Délégation de Service Public
- Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement

##### a. Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion pertinente du patrimoine.

| Caractéristiques de l'USESA  |
|--|
| 106 communes   |
| 80 527 habitants   |
| 35 705 abonnés   |
| 38 ressources (31 captages d'eau souterraine – 1 prise d'eau superficielle et 6 captages d'eau industrielle) |
| 9 usines de traitement   |
| 79 réservoirs d'une capacité de 32 500 m <sup>3</sup>  |
| 1 343 Km de longueur de canalisation principale  |
| 180 Km de longueur de branchements   |
| 4.7 M de m <sup>3</sup> vendus annuellement  |

Ces caractéristiques placent l'USESA comme un acteur essentiel de l'eau potable au niveau départemental.



La politique patrimoniale mise en place s'appuie sur le schéma directeur de 2020.

Grace à cet outil, un plan d'investissement pluriannuel, fil conducteur de ses opérations structurantes pour la période 2020/2025, a été délibéré en mars 2020.

Ce plan est actualisé pour la période 2022/2025 dans ce ROB.

Les opérations consistent principalement à la réalisation de connexions entre les différents secteurs pour sécuriser la desserte des abonnés en quantité, et pour suppléer les ressources présentant des problèmes de qualité, en particulier les ressources des nouvelles communes parfois de qualité fragile.

L'objectif est de sécuriser l'ensemble des abonnés du territoire de l'USESA par l'ensemble de ses ressources (eaux superficielles issues de la Marne et ressources souterraines).

Le schéma directeur s'accompagne d'un programme annuel de renouvellement des réseaux et de rénovation des ouvrages.

L'objectif est de renouveler chaque année 1 % du linéaire de canalisation (environ 13 kilomètres) et les branchements présents sur ce linéaire.

La réhabilitation complète d'un réservoir est également programmée tous les 2 ans.

Le programme de réhabilitation résulte de l'inspection de l'ensemble des ouvrages réalisés en 2016 qui a permis à l'USESA de faire un point « 0 » et de connaître l'état précis de ses ouvrages.

Ces visites d'inspection se font régulièrement à un rythme défini suivant l'état de l'ouvrage.

L'implication du personnel de l'USESA dans ces inspections, dans les études et dans le suivi des travaux permet au syndicat de connaître son réseau, ses ouvrages et ses abonnés, et de parfaire la connaissance de son patrimoine.

Des outils de gestion assurent la mise à disposition, la conservation et le partage de cette connaissance.

Une cotation des ouvrages en fonction de différents critères techniques et de la population desservie va être mise en place pour permettre de bâtir un programme de réhabilitation performant.

Par ailleurs, la mise en place d'un groupement de commande « poteaux d'incendie » (budget annexe) aide les communes adhérentes à exercer cette compétence qui reste la leur.

#### **b. Politique environnementale : protection des ressources, bonnes pratiques environnementales**

L'USESA dispose de 38 ressources et 27 sites de production.

L'objectif est de protéger l'ensemble de ses ressources pour délivrer durablement à l'ensemble de ses abonnés une eau de bonne qualité.

Pour atteindre cet objectif, deux démarches parallèles et complémentaires sont mises en place :

- Une réglementaire : l'USESA a la volonté que chaque site de production ait son arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- Une volontaire : l'USESA a lancé 13 démarches de protection des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) avec tous les acteurs concernés du territoire

L'USESA a notamment engagé cette démarche sur les sites ayant des problèmes de qualité dont certains font partie de la liste des captages « Conférence environnementale » : l'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses sur ces aires.

Une étude de vulnérabilité des ressources a été réalisée dans le cadre du schéma directeur et va permettre de cibler les éléments pertinents pour améliorer leur protection.

Cette étude de vulnérabilité va être étendue à l'ensemble des communes ayant adhéré en 2021.

Ces démarches environnementales sont complétées par une communication auprès des écoliers (demi-journées d'information en classe sur le petit cycle de l'eau) et auprès des adultes (ateliers sur les pratiques du jardinage et les bonnes pratiques dans le domaine de l'eau potable).

La réalisation en 2020 d'un parcours pédagogique sur le petit cycle de l'eau sur le site même du siège de l'USESA inauguré en 2021 permettra de développer les actions de communication et de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau potable.

### **c. Contrôle de la Délégation de Service Public**

Pour vérifier la mise en œuvre des obligations contractuelles du contrat de DSP, l'USESA a mandaté un bureau d'étude extérieur. Il vérifie chaque année le Rapport Annuel du Déléguataire et participe à des comités de pilotage trois fois par an avec le délégataire pour faire le point sur son activité. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des thèmes à aborder a été contractualisé par avenant.

Une commission de suivi financier a été mise en place en 2018 et produit un rapport annuel.

Ce contrôle administratif et financier est complété par un contrôle technique au quotidien réalisé par les services de l'USESA sur l'activité proche du terrain.

Des réunions ont lieu deux fois par mois entre l'USESA et le délégataire pour faire le point sur les dossiers courants.

Un suivi particulier des ilots concessifs (travaux d'investissement) est réalisé, avec des réunions de chantier et la remise des Dossiers d'Ouvrages Exécutés.

Le suivi de la clientèle s'intéresse particulièrement aux impayés qui augmentent de façon inquiétante.

### **d. Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement**

L'USESA réalise depuis plusieurs années une prospective financière reprenant l'historique et dont une mise à jour est incluse dans ce ROB.

Ces outils permettent d'avoir une vue globale de l'évolution des finances à court et moyen terme en prenant en compte le schéma directeur et l'application des lois et réglementations qui ont une influence importante sur la situation financière de l'USESA (Loi Warsmann, loi NOTRe).

Cette gestion maîtrisée est permise par la tarification uniformisée du prix hors taxes de l'eau potable depuis fin 2011 sur l'ensemble des communes du territoire.

Les nouvelles communes adhérentes à l'USESA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 bénéficient d'un lissage de leur prix de l'eau potable jusqu'à fin 2026.

A partir de 2027, le prix hors taxes de l'eau potable sera identique sur l'ensemble du territoire de l'USESA.

Les conclusions du schéma directeur associées à la prospective financière ont permis aux élus du comité syndical de voter en décembre 2020 une baisse du prix de l'eau potable de 18 € HT sur la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m<sup>3</sup> H.T sur la part variable (consommation).

Cette baisse représente un montant de 30 € H.T sur une facture type de 120 m<sup>3</sup>.

Le taux d'endettement du syndicat est faible (moins de 2 années) et des emprunts anciens seront bientôt complètement remboursés. Pour maintenir ses investissements sur le renouvellement courant comme sur les opérations structurantes, l'USESA pourra à l'avenir recourir sans difficultés à l'emprunt sans augmenter le prix de l'eau.

La DSP signée en 2013 prévoit la mise en place de mesures d'accompagnement sociales. Un compte spécifique, abondé annuellement de 20 000 € par le délégataire vient aider le paiement des factures pour les abonnés les plus précaires. Depuis 2013, le tarif du délégataire comporte une 1<sup>ère</sup> tranche entre 0 et 30 m<sup>3</sup> avec un prix au mètre cube moins élevé que les autres tranches.

Pour promouvoir l'accès à l'eau pour tous dans les pays en voie de développement, l'USESA budgete 10 000 € par an pour aider des associations humanitaires.

### **III.1.2. Résultats obtenus**

#### **a. Etudes et suivi des travaux : connaissance et gestion pertinente du patrimoine**

L'indice de connaissance et de de gestion du patrimoine est passé de 40 points en 2013 à 110 points en 2020 sur un total maximum de 120 points.

Cet indicateur montre que l'USESA connaît très bien son patrimoine.

La mise en place de l'ensemble des outils et des documents nécessaires au bon fonctionnement du syndicat permet de conserver et de parfaire cette connaissance d'année en année.

L'USESA a renouvelé 1.16 % de ses canalisations en moyenne sur les 5 dernières années. L'objectif de 1% de renouvellement, intégré dans le contrat de Délégation de Service Public en parallèle aux taux de rendement imposés au délégataire, est bien respecté.

La réhabilitation préventive des ouvrages a commencé depuis 2017 et 15 ouvrages ont été réhabilités structurellement depuis 2010.

#### **c. Une politique environnementale avec la protection des ressources**

Pour les démarches réglementaires sur les captages, l'ensemble des dossiers a abouti à la signature d'un arrêté préfectoral (28 captages) ou est en cours de signature (ressource superficielle dans la Marne).

Pour les démarches volontaires sur les AAC, les plans d'actions se poursuivent et permettent de sensibiliser les acteurs des aires d'alimentation. L'USESA agit sur le long terme pour limiter la diffusion des différents polluants.

Les démarches de communication de l'USESA touchent de plus en plus d'acteurs locaux avec plus de 250 classes visitées depuis l'origine du projet, plus de 570 personnes présentes lors des ateliers « jardinages » ou du « bon usage de l'eau ». Des interventions ponctuelles au cours de forum et auprès de la Croix Rouge française incitent également à la bonne gestion de l'eau potable.

#### **d. Contrôle de la Délégation de Service Public**

Le dispositif de contrôle régulier sur l'ensemble des obligations contractuelles du délégataire fonctionne. Les compteurs de sectorisation et la télérelève des compteurs sont mis en place et opérationnels.

Le renouvellement des branchements en plomb suit le planning contractuel et les élus le surveillent particulièrement.

Le délégataire produit, à chaque COPIL, l'ensemble des éléments demandés ce qui permet de suivre la réalisation du renouvellement programmé au cours du contrat.

Les Rapports Annuels du Délégataire sont remis avant la date réglementaire ce qui permet une analyse complète de ce document.

#### **e. Gestion maîtrisée fondée sur des prospectives actualisées régulièrement**

L'USESA réalisera des emprunts ces prochaines années (2023) pour maintenir sa politique d'investissement sans recourir à l'augmentation du prix de l'eau.

L'USESA a un prix de l'eau plus élevé que la moyenne nationale, mais son prix a diminué depuis 2020 réduisant l'écart avec cette moyenne nationale qui augmente.

Une analyse financière a permis aux élus de choisir entre différentes hypothèses prenant en compte les investissements à réaliser, la durée sur laquelle ils souhaitent les réaliser et les différents leviers de financement (autofinancement, emprunt).

Au niveau social, le compte dédié à la solidarité n'est utilisé qu'à 50 % de sa masse financière malgré les nombreuses interventions de l'USESA auprès des communes et des organismes compétents.

Pour les aides accordées dans le cadre la coopération décentralisée, les associations humanitaires qui les ont sollicitées remettent un dossier technique et financier à l'issue de chaque opération et une présentation en est faite au comité syndical.

### **III.1.3. Partage avec les acteurs**

#### ***a. Elus***

Le Rapport d'Orientation Budgétaire expose la politique de l'USESA et ses actions. Il est envoyé à l'ensemble de nos adhérents et à l'ensemble des communes de notre territoire.

Le rapport annuel (RPQS) et le rapport d'activité sont envoyés et présentés à l'ensemble des délégués et des maires du territoire lors des réunions annuelles de secteur, sont également consultables sur le site internet de l'USESA

#### ***b. CCSPL***

Une réunion annuelle de ce comité est organisée pour présenter le RPQS et les programmations du syndicat.

Les élus de l'USESA ont la volonté de développer les rencontres avec ce comité au-delà des obligations réglementaires. Des rencontres thématiques permettront aux membres de ce comité de bien comprendre le fonctionnement et les orientations de l'USESA et pouvoir donner leurs avis et contribuer à la participation des citoyens au fonctionnement du syndicat.

#### ***c. Acteurs du territoire (abonné, industriel, agriculteur, ...)***

La communication est essentiellement déployée lors des actions entreprises dans le cadre des AAC, et aussi des ateliers sur l'utilisation de l'eau potable, ou des visites des installations de l'USESA.

Les élus de l'USESA souhaitent développer la communication auprès des abonnés au travers du comité d'usagers et par la mise à disposition d'informations sur l'activité du syndicat sur différents supports.

Des bulletins d'information sur différentes thématiques sont envoyés à l'ensemble des abonnés en même temps que les factures.

En 2021, le bulletin portait principalement sur le prix de l'eau et l'organisation de l'USESA.

#### ***d. Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)***

L'AESN informe l'USESA des politiques générales sur l'eau potable mises en place sur son territoire et également sur l'ensemble du territoire national.

La politique du syndicat, déterminée par ses élus, suit ces directives et se retrouve dans les nombreux dossiers de demande d'aide déposés auprès de l'AESN.

Des rencontres ont lieu régulièrement au cours de la mise en place des AAC et plus généralement autour de la protection des ressources.

Un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) expérimental 2019-2024 a été signé avec l'AESN et 5 collectivités de la Marne le 30 août 2019.

### **III.1.4. Mise en œuvre de cette politique**

La mise en œuvre de cette politique a débuté avec l'adoption du schéma directeur en 2009 et se poursuit avec le schéma directeur de 2020.

Depuis sa création en 2008, l'USESA s'est structurée, en constituant une équipe de collaborateurs compétents et en se dotant des outils nécessaires pour atteindre les objectifs choisis par ses élus.

De 2009 à 2020, L'USESA a réalisé la plus grande partie du schéma directeur délibéré en 2009.

Le nouveau schéma directeur délibéré en mars 2020 établit la feuille de route pour les dix prochaines années.

Les changements législatifs issus de la Loi NOTRe élargissent le périmètre de l'USESA. Le schéma directeur de 2020 prend en compte les 3 communes qui ont adhéré au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Un complément à ce schéma est en cours de réalisation avec l'adhésion de 6 nouvelles communes pour la plupart enclavées dans son territoire.

## **III.2. LA POLITIQUE PATRIMONIALE DU SYNDICAT**

### **III.2.1. Orientations, objectifs, moyens alloués, plan d'actions, indicateurs de suivi et de résultats**

#### **a. Orientations**

La stratégie patrimoniale de l'USESA consiste à la fois à réaliser les investissements de son schéma directeur, à entretenir et renouveler les ouvrages et le réseau existants.

Les objectifs majeurs de cette stratégie sont :

- La qualité de l'eau distribuée
- La continuité de service
- La maîtrise de l'environnement des ressources
- La pérennité des installations

La stratégie de renouvellement prend en compte la durée des amortissements pratiqués (70 ans pour les canalisations et 40 ans pour les ouvrages).

A titre d'exemple, le taux de renouvellement en 2008 et 2009 permettait de renouveler les canalisations tous les 200 ans.

Les taux de renouvellement de ces dernières années sont de l'ordre de 1.15% soit un renouvellement des canalisations tous les 87 ans.

Mais l'USESA est bien consciente que certaines parties de son réseau seront usées et devront être renouvelées bien avant ce terme : le renouvellement est ciblé sur les secteurs les plus fragiles.

Concernant les ouvrages, le rythme actuel est de réhabiliter tous les 2 ans un réservoir sur lequel des problèmes structurels ont été constatés.

La mise en place du schéma de distribution a permis d'identifier les zones fragiles et le degré d'urgence.

Les ilots concessifs du contrat de DSP (mise en place de plus de 100 compteurs de sectorisation, télérelève des compteurs) ont aussi pour objectif de réduire les pertes en eau, en détectant et en réparant plus rapidement les fuites.

**La volonté des élus de l'USESA est de ne pas faire supporter le coût du vieillissement de son patrimoine aux générations futures.**

***b. Objectifs***

- Avoir une eau distribuée conforme sur tout le territoire tout le temps
- Investir pour conserver un patrimoine en bon état avec un programme de travaux pluriannuel
- Suivre l'état des réservoirs et agir avec des travaux préventifs avant que des problèmes structurels n'apparaissent (curatif) et augmentent le coût des opérations
- Avoir un arrêté de DUP signé sur l'ensemble des captages

***c. Moyens alloués***

- Comité de Pilotage pour suivre le contrat de DSP
- Un service environnement pour la préservation de la ressource
- Un service technique pour suivre l'état des ouvrages
- Mise à jour du schéma directeur pour avoir un état des lieux du patrimoine de l'USESA et faire ressortir les problématiques et les besoins
- Comité de pilotage pour suivre cette mise à jour
- Mise à jour du schéma de distribution
- Pose de compteurs de sectorisation et des pré localisateurs de fuite
- Télérelève des compteurs
- Plateforme extranet pour suivre l'évolution des fuites et les interventions sur le réseau et ouvrages

***d. Plan d'actions***

- Suivi des indicateurs mis en place dans la DSP
- Mise en œuvre d'un diagnostic global pour la mise à jour du schéma directeur
- Organisation de réunion de secteur avec les différentes communes pour appréhender le programme des travaux
- Suivi des dispositions réglementaires incluses dans les DUP
- Visites des ouvrages  
Ces visites sont réalisées par les 2 techniciens de l'USESA pour mettre à jour les fiches d'ouvrages et suivre leur évolution.  
Un tableau récapitulatif des actions réalisées et à mener pour entretenir les ouvrages recense l'ensemble des remarques faites lors des visites d'ouvrages. Ce tableau est mis à jour suivant la réalisation des travaux préventifs ou de réhabilitation des ouvrages
- Programme pluriannuel de travaux courants
- Marchés de travaux de renouvellement des réseaux réalisés en interne sans maîtrise d'œuvre

***e. Indicateurs de suivi et de résultats***

- 3 réunions du COPIL annuellement pour suivre les renouvellements réalisés par le délégataire et l'ensemble des indicateurs relatifs à la gestion patrimoniale
- Arrêtés préfectoraux de DUP signés pour l'ensemble des ressources hormis la prise d'eau en Marne

- Suivi de la mise à jour des plans sur extranet
- Suivi des lavages annuels de cuves effectués par le délégataire, tous les réservoirs sont lavés annuellement / l'USESA profite de ces lavages pour visiter l'intérieur des cuves
- Suivi du renouvellement des branchements en plomb
- Réponse aux certificats d'urbanisme et permis de construire
- Suivi du tableau des fuites

### **III.2.2. Priorisation des investissements sur le territoire**

#### **a. Travaux courants**

Pour le patrimoine enterré :

- 2 réunions de concertation annuelles avec le délégataire pour connaître les besoins et problématiques sur le réseau
- Analyse du suivi des fuites sur les dernières années
- Analyse des contraintes en cas de casse d'un réseau en prenant en compte le nombre d'abonnés touchés
- Prise en compte des réunions de secteur pour mettre en corrélation notre programme travaux avec les programmes communaux et départementaux
- Prise en compte de divers critères pour l'établissement du programme travaux (budget, nombre de fuites, problématique réseau, travaux de tiers...)
- Choix proposé par la commission travaux de l'USESA

Pour le patrimoine visible :

- Visite périodique de l'ensemble des ouvrages du syndicat
- Mise à jour des fiches d'ouvrages
- Tableau de synthèse des prestations sur les ouvrages avec notation suivant des critères définis
- Choix des réservoirs à réhabiliter défini par l'importance des travaux liés à l'étanchéité des cuves et aux équipements de sécurité

#### **b. Travaux du schéma directeur et diagnostic**

Les travaux du schéma directeur reposent principalement sur des interconnexions et sur la création ouvrages.

La priorisation a été faite à l'issue de l'étude par la réalisation d'un planning pluriannuel de travaux avec différentes thématiques (sécurisation, préservation de la ressource...).

### **III.2.3. Investissements prévus pour les 4 prochaines années**

La programmation pluriannuelle des investissements est faite jusqu'en 2025 et repose sur les conclusions du schéma directeur.

Cette programmation des investissements jusqu'en 2025 se retrouve dans la prospective financière incluse dans ce rapport et également dans le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable de l'USESA.

Elle offre une perspective à moyen terme pour la définition des budgets nécessaires.

Ce Rapport d'orientations Budgétaires s'inscrit dans un contexte inédit et particulier avec la crise sanitaire.

L'ensemble des abonnés de l'USESA a pu être alimenté en eau potable en permanence pendant l'année 2021 et cela reste l'objectif primordial de l'USESA.

Les perspectives de l'année 2022 sont marquées par :

- **Stratégie environnementale forte avec la protection de nos ressources**
- **Poursuivre la réalisation des opérations du schéma directeur mis à jour en 2022**
- **Continuer à investir pour conserver un patrimoine en bon état et assurer une sécurisation d'approvisionnement sans augmenter la tarification de la part syndicale**
- **Consolider la démarche sur la part syndicale engagée par le syndicat depuis 2 ans**

### IV.1. STRATEGIE ENVIRONNEMENTALE FORTE AVEC LA PROTECTION DE NOS RESSOURCES

→ Réflexion sur l'évolution des métabolites de pesticides et les actions possibles à mettre en place  
Depuis janvier 2021, huit nouvelles molécules de pesticides ont été ajoutées à la liste des analyses réalisées sur l'eau par l'ARS Hauts de France dont les métabolites de la chloridazone (molécules issues de la dégradation de la chloridazone - désherbant de la betterave, interdit depuis 2020).

A ce jour, la présence de deux métabolites (chloridazone-desphényl et chloridazone-méthyl-desphényl) a été constatée, à des taux dépassant la norme de  $0.1\mu\text{g/l}$ , sur plusieurs ressources de l'USESA : Chézy sur Marne, Licy-Clignon, Monthiers, Epaux-Bézu, Fère en Tardenois, La Ferté Milon, Chézy en Orxois, Haramont.

L'ARS ne demande pas pour le moment de restreindre la consommation d'eau pour tous les usages alimentaires. Une surveillance renforcée est cependant mise en place par l'ARS, afin de suivre l'évolution de la situation.

En 2022, l'USESA, pour sa part, recherchera les moyens à mettre en œuvre pour ramener cette teneur dans la limite réglementaire. Différentes pistes sont étudiées en fonction des ressources, de leurs caractéristiques et des taux retrouvés : mélange de ressources, mise en place d'usine de traitement.

#### → Stratégie foncière

Dans le Contrat Territorial Eau et Climat protection de la ressource en eau signé en 2019 plusieurs axes d'intervention sont déclinés.

L'axe « mise en place de la stratégie foncière (puis sa mise en œuvre) » en fait partie et a été démarré en février 2021 par l'adoption d'une stratégie par le comité syndical.

Cette stratégie repose sur les zones concernées et l'enveloppe financière consacrée.

En 2022, les actions envisagées consisteront à réaliser un état des lieux des terrains appartenant à l'USESA et des baux ou contrats établis, à prendre contact et définir avec la SAFER l'accompagnement possible pour la mise en œuvre de la stratégie.

#### → Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaires des Eaux (PGSSE)

Un PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau potable destinée à la consommation humaine.



Le PGSSE consiste donc en la réalisation d'une étude des dangers et des risques et en la définition d'un plan d'actions adapté avec une démarche d'amélioration continue.

En 2022, ce plan de sécurisation sanitaire va être réalisée sur l'UDI de Chézy sur Marne afin d'étudier à la fois des ressources superficielle et souterraines.

Cette étude longue aboutira à un programme d'actions et à une vérification de son efficacité. Elle permettra de bâtir une référence sur un territoire restreint avant de l'étendre à l'ensemble du territoire de l'USESA pour être prêt avant les échéances réglementaires de 2025/2026.

→ Poursuivre les actions inscrites dans le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC)

Le montant des opérations inscrites dans ce contrat s'élève à plus de 24 M € sur les 6 années. (2019-2024)

Les opérations inscrites en 2022 s'élèvent à un montant d'environ 2 M€ et les principales sont :

- Réhabilitation de canalisation
- Réfection de réservoir

→ Déploiement de la sensibilisation aux bonnes pratiques à partir du parcours pédagogique  
2022 sera l'année de développement du parcours pédagogique sur le petit cycle de l'eau avec l'organisation de visites commentées principalement pour les classes de primaire avec l'ambition de leur apprendre les bons gestes pour l'utilisation de l'eau potable et la protection de nos ressources.

#### **IV.2. POURSUIVRE LA REALISATION DES OPERATIONS DU SCHEMA DIRECTEUR MIS A JOUR EN 2022**

Le schéma directeur a été approuvé par délibération du comité syndical le 12 mars 2020.

Un diagnostic (complément au schéma directeur de 2020) sur les communes adhérentes depuis 2021 et celles ayant demandé à être auditée dans le cadre d'une adhésion future à l'USESA (communes de Viels-Maisons et Crouettes sur Marne) sera finalisé en 2022.

→ Renouvellement des réseaux

Le programme de travaux délibéré par le comité syndical en Novembre 2021 prévoit la réalisation de 9 opérations de travaux pour un montant estimé de 2.8 M€ H.T.

→ Diagnostic et entretien des ressources

C'est une volonté affirmée des élus de pérenniser les ressources souterraines productives et de qualité de l'USESA.

En 2022, l'ensemble des ressources souterraines sera diagnostiqué pour déterminer leur capacité de production et ainsi mieux appréhender le volume d'eau potable disponible sur chacun des secteurs.

Ces opérations sont rendues possibles depuis la mise en service de l'usine de prélèvement d'eaux superficielles dans la Marne, qui permet d'arrêter une ressource pendant les travaux de réhabilitation.

→ Interconnexion Château-Thierry/Tardenois

Cette interconnexion permettra de secourir l'ensemble du secteur du Tardenois/ Oulchy le château soit près de 11 000 habitants (15% de notre territoire) pour un cout de 3.7 M € H.T.

La mise en service de cette interconnexion est prévue à l'été 2022.

→ Interconnexion des communes de Courmont et Sergy

L'année 2022 sera marquée par la réalisation des travaux de pose de canalisation pour interconnecter ces 2 communes avec le réseau existant de l'USESA.

Ces interconnexions seront mises en service au cours du second semestre 2022.

→ Interconnexion des communes de Brumetz et Montigny l'Allier  
L'étude de ces interconnexions sera menée en 2022 avec comme objectif une mise en service en 2023.

→ Pose de canalisation entre les réservoirs des Chesneaux et de Lauconnois à Château-Thierry  
La canalisation entre ces 2 réservoirs est stratégique pour le syndicat puisqu'elle permet d'alimenter une partie importante de la commune de Château-Thierry et la partie nord du secteur du Surmelin.  
Cette conduite permettra également de secourir les secteurs de Saint Gengoulph, Tardenois, Villers-Cotterêts. L'étude est en cours et l'objectif est de réaliser ces travaux en 2022/2023.

→ Réhabilitation de la station de la Plaine  
Les travaux démarrent en novembre 2021 pour une durée de 9 mois.

→ Réhabilitation du site de production de Fère en Tardenois  
Les analyses de l'eau issues des captages de Fère en Tardenois montrent des teneurs en métabolites de pesticides très supérieures au seuil de 0.1 microgrammes/litre.  
Ces résultats débouchent sur des nouvelles réflexions engagées par les élus pour trouver des solutions à ces dépassements.

Plusieurs orientations seront menées en 2022 :

- Suivre l'évolution de la teneur de ces métabolites dans les futures analyses
- Orienter l'étude vers l'ajout dans le process d'une unité de traitement des pesticides

#### **IV.3. CONTINUER A INVESTIR POUR CONSERVER UN PATRIMOINE EN BON ETAT AVEC DES SECTEURS INTERCONNECTES SANS AUGMENTER LA TARIFICATION DE LA PART SYNDICALE**

Un programme de travaux en 2022 à hauteur de plus de 13.5 M€ TTC est inclus dans la prospective financière qui est jointe à ce rapport.

Les principales opérations présentées dans le chapitre précédent seront réalisées en recherchant le maximum d'aides auprès des partenaires comme l'agence de l'eau.

L'USESA utilise également une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants. L'enveloppe annuelle affectée aux opérations courantes d'investissement s'élève à 2,58 M€ HT.

La répartition est la suivante :

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Renouvellement réseau</b><br>Travaux, raccordements, accords-cadres                                   | 2 000 000 €        |
| <b>Réhabilitation Réservoirs</b><br>1 réservoir tous les 2 ans, travaux de rénovation et de sécurisation | 180 000 €          |
| <b>Marché à bon de commande</b>  | 250 000 €          |
| <b>Travaux d'exploitation</b>  | 50 000 €           |
| <b>Travaux suite au diagnostic des ressources</b>  | 100 000 €          |
| <b>Total H. T</b>  | <b>2 580 000 €</b> |

L'ensemble de ces éléments montre que les élus souhaitent continuer à investir pour conserver le patrimoine en bon état.

Aujourd'hui, l'USESA a les infrastructures capables de secourir par une autre ressource 85% de ses abonnés en cas de défaillance de leur ressource habituelle grâce à la mise en place d'interconnexion entre les secteurs.

En 2022, la mise en service des 2 interconnexions vers les secteurs du Tardenois et Rocourt Saint Martin va permettre de sécuriser environ 10 000 habitants soit 10 % supplémentaires.

Le secours de l'alimentation en eau potable par une seconde ressource utilisable sera donc assuré pour 95% de nos habitants à l'horizon de fin 2022.

La sécurisation en eau potable est une préoccupation majeure des élus et nécessite des investissements importants et coûteux. Le plan pluriannuel d'investissement établi sur la durée de ce mandat démontre cette volonté de sécuriser rapidement l'ensemble des abonnés de l'USESA.

#### IV.4. CONSOLIDER LA DEMARCHE SUR LA PART SYNDICALE ENGAGEE PAR LE SYNDICAT DEPUIS 2 ANS

Après la baisse du tarif d'eau, décidée le 08 décembre 2020 par le comité syndical (18 € HT sur la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m<sup>3</sup> H.T sur la part variable (consommation), le tarif applicable au 01 janvier 2022 fait l'objet d'une augmentation due à l'actualisation du coefficient de révision (+ 3.55 %).

A l'écoute des conclusions de la prospective financière du schéma directeur 2022-2025, les élus membres du bureau et de la commission des finances ont exprimé leur volonté de ne pas répercuter sur les facturations la hausse liée à l'indexation des prix sur la part syndicale pour l'année 2022.

Le tarif 2022, avec l'application du coefficient de révision, présenterait l'évolution suivante :

##### Tarifs part syndicale 2022 :

|                                   | 01/01/2020 | 01/01/2021 | 01/01/2022 | % évolution |
|-----------------------------------|------------|------------|------------|-------------|
| Abonnement annuel (€)             | 35.24      | 17,24      | 17.86      | + 3,55 %    |
| Consommation (€/m <sup>3</sup> )  | 0.8825     | 0,7825     | 0.8102     | + 3,55 %    |
| Tarif pour 120 m <sup>3</sup> (€) | 1.18       | 0,93       | 0.96       | +3,55 %     |

Cette absence d'application de cette indexation sur le prix de l'eau en 2022, sur la part syndicale, représente pour l'abonné, une économie annuelle sur les facturations de :

⇒ - 0.62 € sur l'abonnement

⇒ - 0.03 € sur le m<sup>3</sup>

⇒ soit une économie de 4 € /an pour une consommation selon la facture type de 120 m<sup>3</sup>/an.

Les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sans augmentation de la part syndicale sont les suivants :

|   | <b>01/01/20</b> | <b>01/01/21</b> | <b>01/01/22</b> | <b>% évolution<br/>2021-2022</b> |
|---|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------------------|
| <b>Abonnement annuel (€)</b>            | 35,24           | 17,24           | <b>17,24</b>    | 0 %                              |
| <b>Consommation (€/m<sup>3</sup>)</b>   | 0,8825          | 0,7825          | <b>0,7825</b>   | 0 %                              |
| <b>Tarif pour 120 m<sup>3</sup> (€)</b> | 1,18            | 0,93            | <b>0,93</b>     | 0 %                              |

## Tarifs des communes adhérentes en 2021

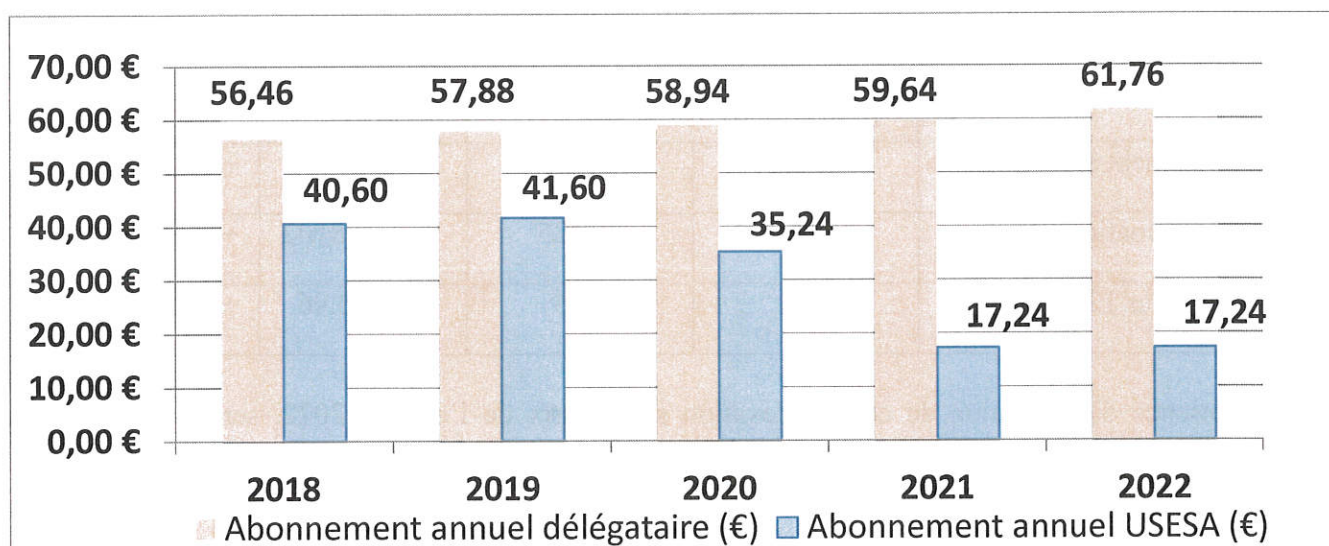
Le comité syndical de l'USESA a voté en faveur d'un lissage tarifaire progressif du prix de l'eau pour la part syndicale de l'USESA sur une durée de 6 ans (2021 à 2026).

A partir de 2027, le tarif d'eau potable sera identique pour tous les abonnés.

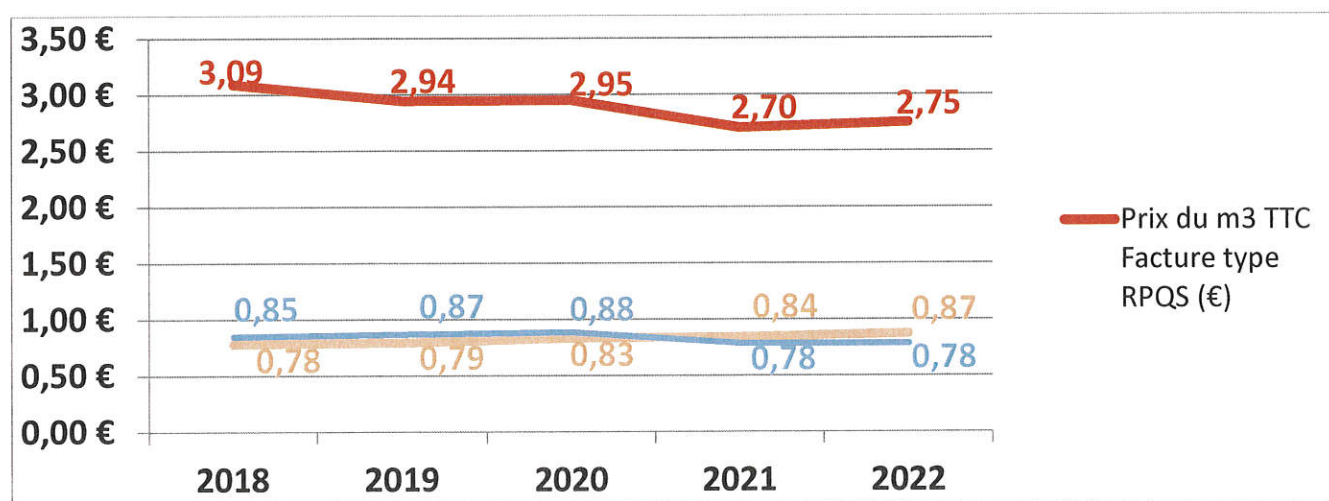
| Part syndicale USESA 2022 (€ HT) – Lissage tarifaire 2021-2026 |        |        |          |          |        |                   |
|--|--------|--------|----------|----------|--------|-------------------|
|  | BRECY  | COINCY | COURMONT | NOGENTEL | SERGY  | VILLERS-COTTERETS |
| Prime fixe annuelle  | 17,24  | 17,24  | 7,82     | 15,42    | 7,82   | 14,92             |
| Part variable (€/m <sup>3</sup> )                              | 0,7383 | 0,7453 | 0,2467   | 0,4092   | 0,2467 | 0,4253            |

### Evolution des tarifs 2018 – 2022 (part USESA et part délégataire)

#### ➤ Sur l'abonnement annuel (part délégataire et part USESA)



#### ➤ Sur le volume consommé (délégataire et USESA)



## V. SITUATION FINANCIERE

### V.1. RETROSPECTIVE DES COMPTES : EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES 2016 - 2020

La rétrospective des comptes, détaillée ci-après, présente l'évolution des dépenses et des recettes du budget de l'USESA sur la période comprise entre 2016 et 2020.

Le relevé des comptes s'appuie sur les résultats des comptes administratifs 2016 à 2020.

L'objectif attendu de la rétrospective étant :

- De suivre la tendance, poste par poste, des principales dépenses et recettes de l'USESA, en dégagant la moyenne obtenue sur les 5 dernières années,
- De définir, dans une seconde analyse, la capacité d'autofinancement de l'USESA (CAF brute et nette).

#### Rétrospective des comptes de 2016 à 2020 et moyenne des 5 dernières années

| Opérations réelles | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 | Moyenne 2016-2020 |
|--------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-------------------|
|--------------------|---------|---------|---------|---------|---------|-------------------|

| Fonctionnement                | Fonct.2016          | Fonct.2017          | Fonct.2018          | Fonct.2019          | Fonct.2020          | Moyenne             |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| TOTAL Produits                | 4 001 991,78        | 4 285 431,70        | 3 767 361,30        | 4 028 413,20        | 4 019 967,76        | 4 020 633,15        |
| Branchements des particuliers | 244 310,97          | 134 825,06          | 137 211,79          | 189 833,05          | 120 146,11          | 165 265,40          |
| Subventions d'exploitation    | 92 046,05           | 53 824,05           | 102 260,14          | 157 326,84          | 147 243,16          | 110 540,05          |
| Locations /redevances         | 24 340,76           | 24 933,31           | 25 870,37           | 26 724,12           | 23 184,56           | 25 010,62           |
| Produits financiers           | 47,32               | 79,38               | 79,38               | 88,20               | 79,38               | 74,73               |
| Produits exceptionnels        | 2 862,21            | 315 711,34          | 65 319,41           | 9 629,68            | 43 431,50           | 87 390,83           |
| Remboursement de charges      | 14 177,54           | 97,73               | -                   | -                   | -                   | 2 855,05            |
| <b>Total Recettes</b>         | <b>4 379 776,63</b> | <b>4 814 902,57</b> | <b>4 098 102,39</b> | <b>4 412 015,09</b> | <b>4 354 052,47</b> | <b>4 411 769,83</b> |
| Charges à caractère général   | 162 608,32          | 181 854,22          | 194 904,13          | 323 976,78          | 301 075,66          | 232 883,82          |
| Charges de personnel          | 426 253,72          | 447 247,17          | 489 723,91          | 498 430,51          | 507 712,79          | 473 873,62          |
| Charges de gestion courante   | 57 021,23           | 59 761,74           | 65 092,41           | 67 950,63           | 82 637,95           | 66 492,79           |
| Emprunts                      | 271 420,39          | 248 033,14          | 227 351,60          | 209 957,24          | 188 670,79          | 229 086,63          |
| Charges exceptionnelles       | 970,37              | 11 451,00           | 4 784,00            | 7 100,00            | 153 791,17          | 35 619,31           |
| <b>Total Dépenses</b>         | <b>918 274,03</b>   | <b>948 347,27</b>   | <b>981 856,05</b>   | <b>1 107 415,16</b> | <b>1 233 888,36</b> | <b>1 037 956,17</b> |

| Investissement                        | invest.2016         | invest.2017         | invest.2018         | invest.2019         | invest.2020         | Moyenne             |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Subventions d'investissement          | 347 160,90          | 1 165 434,00        | 970 385,00          | 1 118 678,16        | 2 551 124,50        | 1 230 556,51        |
| TVA/FCTVA                             | 710 491,11          | 1 208 996,97        | 1 148 601,75        | 892 707,21          | 1 098 753,84        | 1 011 910,18        |
| Réserves (résultat N-1)               | 1 400 909,43        | 3 636 137,55        | 2 926 003,85        | 2 966 584,75        | 4 604 685,48        | 3 106 864,21        |
| Autres (avances marchés)              | 24 551,36           | 110 641,40          | 42 989,99           | 100 777,13          | 197 286,86          | 95 249,35           |
| Avances AESN                          | 108 833,25          | 105 462,00          |                     | 60 842,00           | 16 384,00           | 58 304,25           |
| <b>Total Recettes</b>                 | <b>2 591 946,05</b> | <b>6 226 671,92</b> | <b>5 087 980,59</b> | <b>5 139 589,25</b> | <b>8 468 234,68</b> | <b>5 502 884,50</b> |
| Emprunts (Capital)                    | 589 330,00          | 550 395,49          | 548 965,15          | 574 423,45          | 542 689,78          | 561 160,77          |
| Etudes et travaux                     | 4 359 401,60        | 6 635 601,75        | 6 507 056,03        | 5 347 984,60        | 6 769 573,30        | 5 923 923,46        |
| Autres (avances marchés, rembt subv.) | 18 888,62           | 47 205,63           | 66 438,02           | 106 172,97          | 94 687,02           | 66 678,45           |
| <b>Total Dépenses</b>                 | <b>4 967 620,22</b> | <b>7 233 202,87</b> | <b>7 122 459,20</b> | <b>6 028 581,02</b> | <b>7 406 950,10</b> | <b>6 551 762,68</b> |

## V.2. EVOLUTION DE LA CAPACITE FINANCIERE

Le niveau d'autofinancement se mesure par le résultat des deux indicateurs suivants :

- Capacité d'autofinancement brute
- Capacité d'autofinancement nette

Ces ratios permettent de mesurer l'autofinancement de l'USESA, sa capacité à rembourser ses emprunts et à réaliser ses projets d'investissement.

### - Capacité d'autofinancement brute

Elle correspond aux recettes réelles de fonctionnement de l'USESA (recettes issues de la vente d'eau, participations sur travaux de branchements, redevances, locations ...) diminuées de ses charges réelles de fonctionnement y compris les intérêts d'emprunt.

Elle est structurellement conséquente puisque la nomenclature comptable M49 (applicable aux services d'eau) prévoit que les recettes issues de la vente d'eau soient constatées en recettes de fonctionnement et non d'investissement.

L'USESA ayant essentiellement une action en matière d'investissement, l'exploitation du service étant confiée au délégataire, le niveau de ses propres charges de fonctionnement reste mesuré et l'autofinancement ainsi dégagé contribue au financement de ses investissements.

### - Capacité d'autofinancement nette

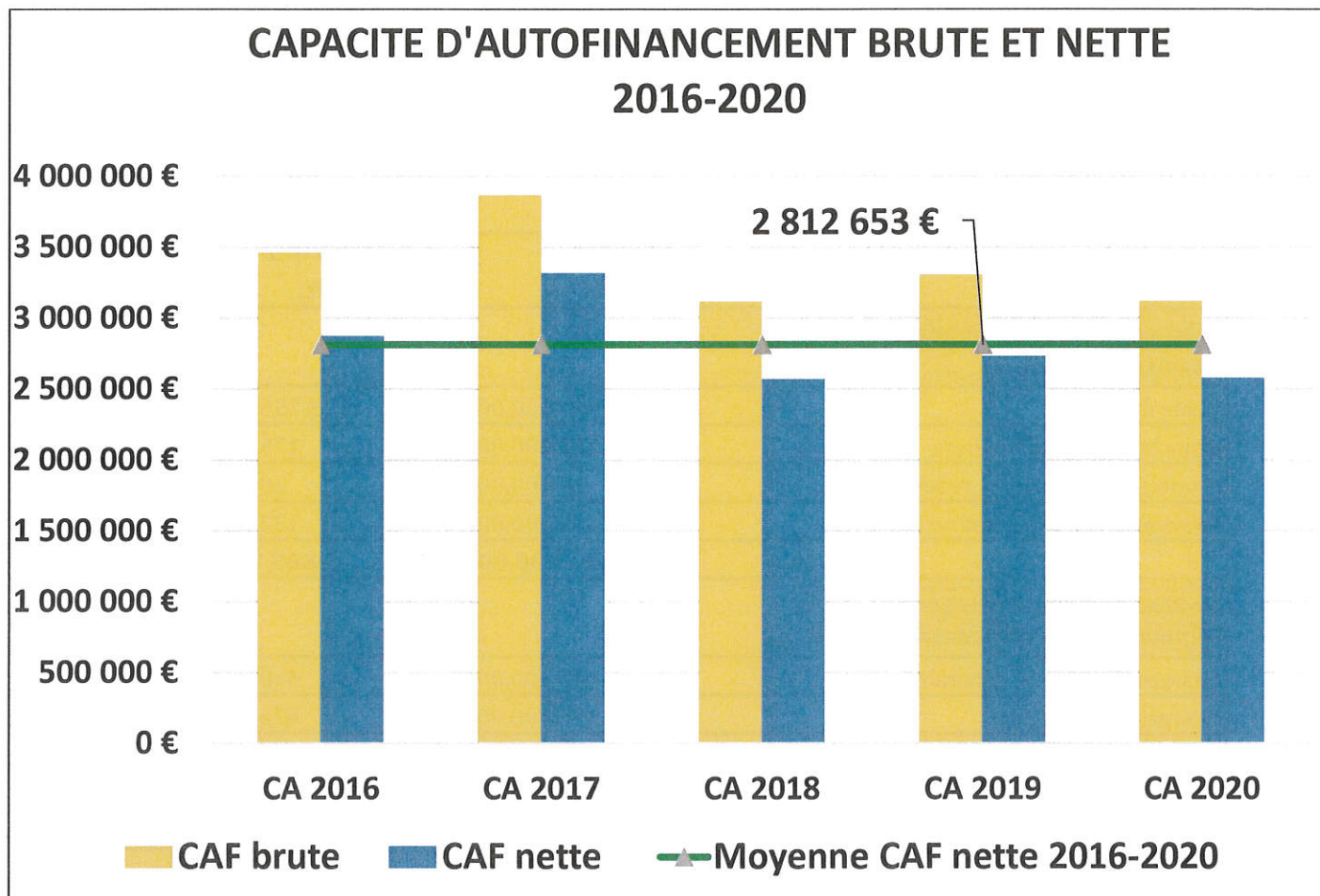
L'autofinancement net mesure les réserves disponibles après paiement de l'annuité d'emprunt.

Elle correspond à l'autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette sur les 5 dernières années varie pour son niveau le plus bas en 2018 à 2 567 000 € pour atteindre en 2017 son plus fort niveau à 3 316 159 €.

| Opérations réelles            | CA 2016             | CA 2017             | CA 2018             | CA 2019             | CA 2020             | Moyenne 2016-2020   |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Total Recettes fonctionnement | 4 379 776,63        | 4 814 902,57        | 4 098 102,39        | 4 412 015,09        | 4 354 052,47        | 4 411 769,83        |
| Total Dépenses fonctionnement | 918 274,03          | 948 347,27          | 981 856,05          | 1 107 415,16        | 1 233 888,36        | 1 037 956,17        |
| <b>Autofinancement brut</b>   | <b>3 461 502,60</b> | <b>3 866 555,30</b> | <b>3 116 246,34</b> | <b>3 304 599,93</b> | <b>3 120 164,11</b> | <b>3 373 813,66</b> |
| Capital de la dette           | 589 330,00          | 550 395,49          | 548 965,15          | 574 423,45          | 542 689,78          | 561 160,77          |
| <b>Autofinancement net</b>    | <b>2 872 172,60</b> | <b>3 316 159,81</b> | <b>2 567 281,19</b> | <b>2 730 176,48</b> | <b>2 577 474,33</b> | <b>2 812 652,88</b> |

Comme l'illustre le graphique ci-après, la capacité d'autofinancement nette moyenne dont dispose l'USESA s'élève au montant de **2 812 650 €** (moyenne 2016-2020).



#### Marge de manœuvre sur la Capacité d'autofinancement Nette

L'USESA utilise une grande partie de son autofinancement pour financer ses travaux courants.

L'enveloppe annuelle affectée aux opérations s'élève à **2 580 000 €** (cf. IV.3).

## VI. EQUILIBRE GLOBAL DU PROJET DE BUDGET 2022

### VI.1. PERSPECTIVES BUDGETAIRES (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)

Le tableau suivant présente une première approche des prévisions budgétaires envisagées en 2022. Ces prévisions budgétaires sont mises en comparaison avec les crédits du budget 2021.

Prévisions budgétaires constituées des recettes et dépenses sections fonctionnement et investissement confondues hors opérations d'ordre

|                                   | BUDGET<br>2021       | DOB 2022<br>TTC      | Evolution<br>% |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| <b>Section de fonctionnement</b>  |                      |                      |                |
| <b>Recettes</b>                   |                      |                      |                |
| Vente d'eau                       | 3 550 000,00         | 3 550 000,00         | 0,00%          |
| Branchements particuliers         | 175 000,00           | 175 000,00           | 0,00%          |
| Produits des locations redevances | 23 000,00            | 28 000,00            | 21,74%         |
| Subventions d'exploitation (AESN) | 105 000,00           | 132 750,00           | 26,43%         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>3 853 000,00</b>  | <b>3 885 750,00</b>  | <b>0,85%</b>   |
| <b>Section de fonctionnement</b>  |                      |                      |                |
| <b>Dépenses/ Investissement)</b>  |                      |                      |                |
| Charges à caractère générale      | 442 100,00           | 440 000,00           | -0,48%         |
| Charges de Personnel              | 556 800,00           | 625 000,00           | 12,25%         |
| Charges de gestion courante       | 142 190,00           | 140 000,00           | -1,54%         |
| Emprunts (intérêts)               | 182 700,00           | 161 000,00           | -11,88%        |
| Charges exceptionnelles           | 55 200,00            | 70 000,00            | 26,81%         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>1 378 990,00</b>  | <b>1 436 000,00</b>  | <b>4,13%</b>   |
| <b>Section d'investissement</b>   |                      |                      |                |
| <b>Recettes</b>                   |                      |                      |                |
| Subventions d'investissement      | 4 883 000,00         | 4 336 000,00         | -11,20%        |
| Récupération TVA / FCTVA          | 2 429 000,00         | 2 262 050,00         | -6,87%         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>7 312 000,00</b>  | <b>6 598 050,00</b>  | <b>-9,76%</b>  |
| <b>Section d'investissement</b>   |                      |                      |                |
| <b>Dépenses</b>                   |                      |                      |                |
| Etudes et travaux                 | 14 575 300,00        | 13 572 300,00        | -6,88%         |
| Emprunts (capital)                | 563 700,00           | 535 900,00           | -4,93%         |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>15 139 000,00</b> | <b>14 108 200,00</b> | <b>-6,81%</b>  |



### VI.1.1. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **3 885 750 € (+0,85%)**

L'évolution est mise en comparaison avec l'exercice 2021, et porte sur les principaux postes suivants :

➤ **Les produits de vente d'eau : 3 550 000 € (+ 0 %)**

La part du prix de l'eau alimentant le budget de l'USESA est constituée :

- D'une part fixe : abonnement
- D'une part variable au m<sup>3</sup> consommé

En 2022, les produits de ventes d'eau sont ajustés avec les éléments suivants :

#### Evolution tarifs eau potable HT 2018 – 2022

| Années   | 2018  | 2019  | 2020  | 2021  | 2022  | évolution<br>2021-2022 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|------------------------|
| Abonnement annuel<br>délégataire                             | 56,46 | 57,88 | 58,94 | 59,64 | 61,76 | 3,55%                  |
| Abonnement annuel<br>USESA                                   | 40,60 | 41,60 | 35,24 | 17,24 | 17,24 | 0,00%                  |
| Coût du m3<br>délégataire HT<br>(moyenne 120m <sup>3</sup> ) | 0,78  | 0,79  | 0,83  | 0,84  | 0,87  | 3,55%                  |
| Coût du m3 USESA<br>HT                                       | 0,85  | 0,87  | 0,88  | 0,78  | 0,78  | 0,00%                  |
| Prix du m3 TTC<br>Facture type RPQS                          | 3,09  | 2,94  | 2,95  | 2,70  | 2,75  | 1,85%                  |

A compter du 01 juillet 2019 : baisse de 7 €/an de la part fixe (abonnement) de l'USESA / délibération du 26 mars 2019

A compter du 01 janvier 2021 : baisse de 18 € HT/an de la part fixe (abonnement) et de 0.10 €/m<sup>3</sup> H.T sur la part variable (consommation) / délibération du 08 décembre 2020

➤ **Les subventions d'exploitation : 132 750 € (+26,4%)**

Les subventions correspondent aux aides apportées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sur les actions inscrites dans le CTEC Contrat Territorial Eau et Climat.

Les subventions sur le budget 2022 portent sur les actions réalisées pour la préservation de la ressource en eau : suivi de la qualité des eaux brutes des captages et études menées sur les Aires d'Alimentations des Captages (Plaine et prise d'eau en Marne-Nogentel-Brécy).

### VI.1.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles s'élèvent à : **1 436 000 € (+4,13%)**

Elles sont constituées des principaux postes suivants :

➤ **Les charges à caractère générale : 440 000 € (maintien des crédits)**

Les prévisions de dépenses se répartissent autour des 2 principaux postes suivants :

|   |           |
|---|-----------|
| Charges de gestion courantes  | 190 000 € |
| Etudes et marchés en cours : 180 000 €<br>- contrôle gestion du service d'eau<br>- Audits d'intégration des nouvelles communes Loi NOTRe<br>- Actions liées à la préservation de la ressource en eau :<br>- Suivi du contrat azote – Analyses eaux brutes des captages<br>- Etudes sur les Aires d'Alimentation des Captages AAC<br>(la Plaine et prise d'eau en Marne Nogentel et Brécy) | 250 000 € |
| Etudes AAC des nouvelles communes 60 000 €  |           |
| Etude sur la stratégie foncière 10 000 €  |           |

➤ **Les charges de Personnel : 625 000 € (+ 12%)**

Le budget 2022 prévoit, après ajustement des charges, une évolution de + 12 % des crédits par rapport au budget 2021, soit une enveloppe au montant de 625 000 €.

Le chapitre concernant les effectifs, la structure du Personnel et l'évolution des charges affectées (détails dans le chapitre Le Personnel) présente une estimation des rémunérations et des charges au montant de 589 700 € auquel viendront s'ajouter les prévisions relevant des actions complémentaires (action sociale, médecine préventive, frais de formation des agents...).

➤ **Les charges exceptionnelles : 70 000 € (+26.81%)**

Ce poste de dépenses concerne :

- Les subventions accordées pour l'organisation des classes d'eau et pour l'aide aux associations humanitaires
- Les charges de démantèlement des ouvrages qui ne sont plus exploités (2022 : démantèlement des installations de Rocourt Saint Martin (réservoir – station – et comblement du puits)

### **VI.1.3. Recettes d'investissement**

**Subventions d'investissement : 4 336 000 € (-11.20 %)**

Le montant des aides des opérations d'investissement éligibles au XI programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est estimé sur l'exercice 2022 au montant de **4 336 000 €**.

Ces subventions sont réparties de la manière suivante :

- 2 404 800 € sur les conventions d'aide en cours
- 1 931 200 € pour les aides à venir, l'estimation des subventions s'appuie sur un taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux.

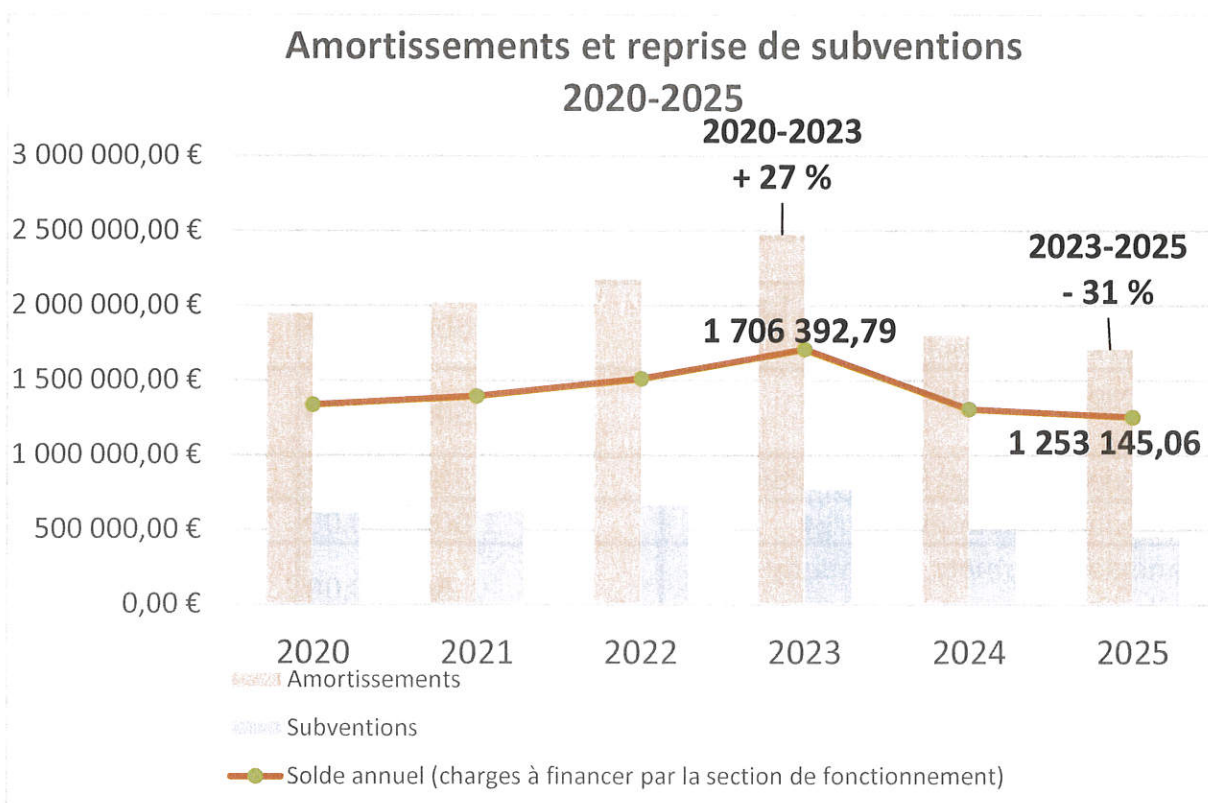
**Amortissement des biens et subventions**

Le plan d'amortissement est ajusté jusqu'à échéance 2025, les dotations affectées aux amortissements et reprises sur subventions sont calculées à partir :

- Du programme d'investissement de l'USESA et de son calendrier de réalisation
- Des durées d'amortissement des biens

Comme l'indiquent les chiffres ci-après, les charges sont en augmentation de 27% entre 2020 et 2023. Il est à noter que l'année 2023 marquera la dernière échéance des amortissements des biens repris des anciens syndicats (avant 2008) et qu'une diminution des amortissements en cours interviendra pour la somme de 765 000 €. Le montant des amortissements diminuera de 31% entre 2023 et 2025

|   | 2020           | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           | 2025           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>Amortissements</b>   | 1 949 605,61 € | 2 021 133,13 € | 2 177 412,78 € | 2 476 051,62 € | 1 803 481,72 € | 1 708 407,87 € |
| <b>Subventions</b>  | 613 374,46 €   | 626 904,80 €   | 666 675,48 €   | 769 658,83 €   | 496 577,74 €   | 455 262,81 €   |
| <b>Solde annuel (charges à financer par la section de fonctionnement)</b> | 1 335 909,77 € | 1 394 228,33 € | 1 510 737,30 € | 1 706 392,79 € | 1 306 903,98 € | 1 253 145,06 € |



#### VI.1.4. Dépenses d'investissement

**En 2022, le programme des travaux s'élève à 11 310 250 € H.T soit 13 572 300 € TTC.**

Ces travaux comprennent :

- Les travaux d'investissement courants : 3 576 910 € HT (opérations d'entretien des réseaux et ouvrages)
- Les opérations inscrites au schéma directeur : 7 733 340 € HT selon la programmation du PPI (Plan Pluriannuel d'investissement)

L'année 2022 marquera l'achèvement des 2 principales interconnexions :

- Château-Thierry / La Ferté Milon / Villers Cotterêts : 5 247 000 € TTC
- Château-Thierry / Fère en Tardenois : 4 700 000 € TTC

### Descriptif chiffré du programme des travaux 2022

| Opérations de travaux   | Montant TTC            | Montant HT             |
|---|------------------------|------------------------|
| Branchements neufs et compteurs   | 250 000,00             | 208 330,00             |
| Renouvellement canalisation<br>« programme 2022 » + RAR                                     | 3 300 000,00           | 2 750 000,00           |
| Rénovation des réservoirs   |                        |                        |
| Travaux sécurisation  | 216 000,00             | 180 000,00             |
| Travaux préventifs sur ouvrages (accord<br>cadre)   |                        |                        |
| Marché à bon de commande + RAR  | 300 000,00             | 250 000,00             |
| Travaux d'exploitation  | 60 000,00              | 50 000,00              |
| DUP (Mesures et travaux liés à la<br>Protection des ouvrages) 50 000 €                      | 105 000,00             | 87 500,00              |
| Prise d'eau en Marne 55 000 €   |                        |                        |
| Réhabilitation station de Fère en<br>Tardenois (études)                                     | 50 000,00              | 41 670,00              |
| Réhabilitation usine de la Plaine   | 2 500 000,00           | 2 083 330,00           |
| Interconnexion Château-Thierry - La Ferté-<br>Milon - Villers-Cotterêts (RAR)               | 600 000,00             | 500 000,00             |
| Interconnexion Château-Thierry -<br>Tardenois   | 2 500 000,00           | 2 083 330,00           |
| Interconnexion Rocourt Saint Martin   | 300 000,00             | 250 000,00             |
| Interconnexion Courmont - Sergy   | 1 000 000,00           | 833 330,00             |
| Interconnexion Brumetz - Montigny-<br>l'Allier  | 50 000,00              | 41 670,00              |
| Canalisations réservoirs Les<br>Chesneaux/Lauconnois - Canalisation<br>SNCF Château-Thierry | 1 600 000,00           | 1 333 330,00           |
| Réhabilitation des puits  | 416 300,00             | 346 920,00             |
| Sectorisation Villers-Cotterêts   | 50 000,00              | 41 670,00              |
| Mise à jour du schéma directeur   | 80 000,00              | 66 670,00              |
| Elaboration du PGSSE (Plan de Gestion de<br>la Sécurité Sanitaire des Eaux)                 | 60 000,00              | 50 000,00              |
| Stratégie foncière  | 100 000,00             | 83 330,00              |
| Equipement informatique / Véhicules   | 35 000,00              | 29 170,00              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>13 572 300,00 €</b> | <b>11 310 250,00 €</b> |

L'inscription des crédits sur le budget 2022 des 5 opérations suivantes donnera lieu à la mise à jour des autorisations de programme :

| <b>Autorisations de Programme en cours</b>  |                                  |  |              |              |              |
|---|----------------------------------|--|--------------|--------------|--------------|
| <b>Libellé</b>  | <b>Montant de l'Autorisation</b> | <b>Montant des Crédits de Paiement</b> |              |              |              |
|   |                                  | <b>2019</b>                            | <b>2020</b>  | <b>2021</b>  | <b>2022</b>  |
| Interconnexion Château-Thierry - La Ferté-Milon - Villers-Cotterêts                   | <b>5 183 173,73</b>              | 1 588 097,28                           | 2 329 466,40 | 979 262,13   | 286 347,92   |
| Interconnexion Château-Thierry - Tardenois  | <b>4 911 344,46</b>              |  | 1 624 680,00 | 1 317 382,00 | 1 969 282,46 |
| Réhabilitation usine de la Plaine   | <b>2 491 300,92</b>              |  | 101 300,92   | 1 450 000,00 | 940 000,00   |
| Interconnexion Courmont - Sergy   | <b>1 001 920,00</b>              |  |              | 120 000,00   | 881 920,00   |
| Canalisations réservoirs Les Chesneaux/Lauconnois - Canalisation SNCF Château-Thierry | <b>1 629 228,00</b>              |  |              | 215 628,00   | 1 413 600,00 |

Il est proposé sur le budget 2022, de mettre en place une nouvelle autorisation de programme sur l'opération suivante, de manière à engager uniquement les crédits de paiement nécessaires aux dépenses de l'exercice en cours :

| <b>Nouvelle Autorisation de Programme 2022</b> |                                  |  |             |             |             |              |
|--|----------------------------------|--|-------------|-------------|-------------|--------------|
| <b>Libellé</b>                                 | <b>Montant de l'Autorisation</b> | <b>Montant des Crédits de Paiement</b> |             |             |             |              |
|  |                                  | <b>2019</b>                            | <b>2020</b> | <b>2021</b> | <b>2022</b> | <b>2023</b>  |
| Interconnexion Brumetz - Montigny-l'Allier     | <b>1 070 000,00</b>              |  |             |             | 30 000,00   | 1 040 000,00 |

## VI.2. SITUATION DE LA DETTE EN 2022

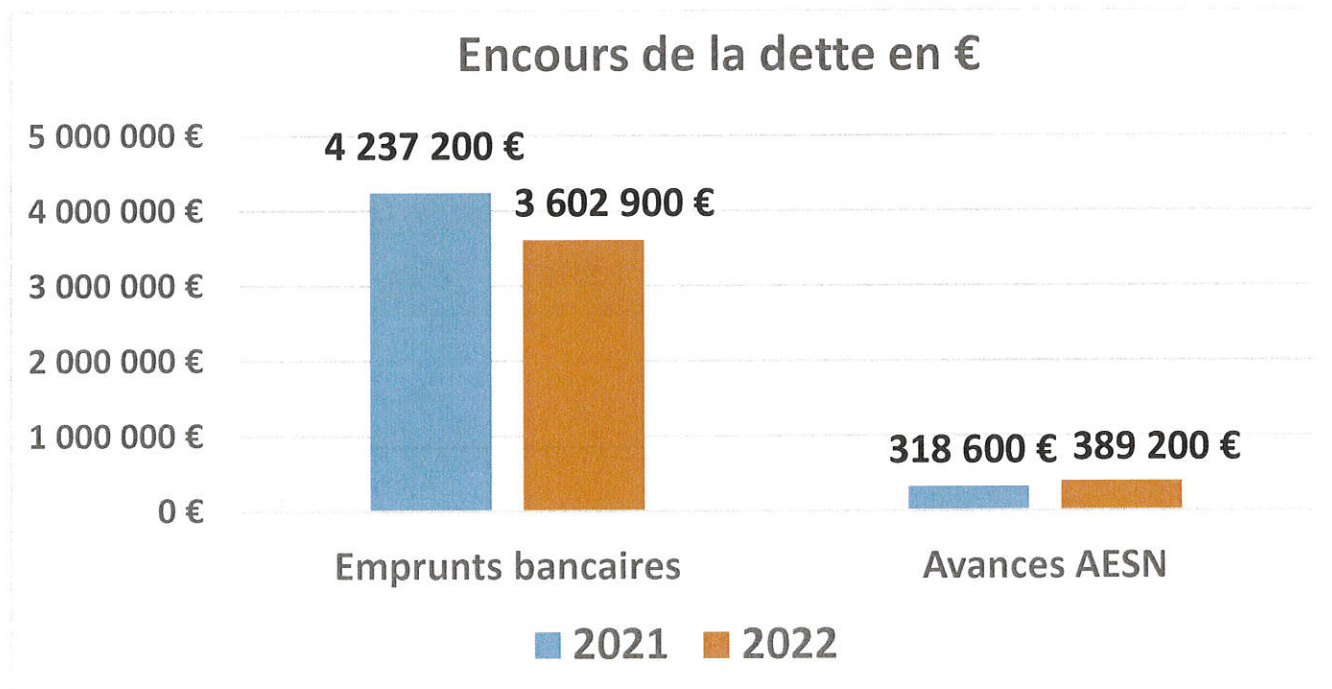
|   | Situation au 01/01/2021 | Emprunts repris des nouvelles communes | Emprunts arrivant à échéance en 2021 | Situation au 01/01/2022 | Emprunts arrivant à échéance en 2022 | Situation au 31/12/2022 |
|---|-------------------------|--|--------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| <b>Nombre d'emprunts en cours</b>                 | <b>25</b>               | <b>15</b>                              | <b>4</b>                             | <b>36</b>               | <b>6</b>                             | <b>30</b>               |
| - Dont emprunts bancaires (taux fixe moyen 3,85%) | 13                      | 5                                      | 1                                    | 17                      | 2                                    | 15                      |
| - Dont avances AESN (taux 0%)                     | 12                      | 10                                     | 3                                    | 19                      | 4                                    | 15                      |

|                       |                |                |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Encours de la dette   | 4 555 800,00 € | 3 992 100,00 € |
| Remboursement annuité | 746 400,00 €   | 696 900,00 €   |
| - Dont capital        | 563 700,00 €   | 535 900,00 €   |
| - Dont intérêts       | 182 700,00 €   | 161 000,00 €   |

### Evolution des annuités :

En 2022 le remboursement de la dette s'élève à 696 900 €.

On constate une diminution de l'annuité d'un montant de 49 500 € représentant une baisse de 6.5 % de l'annuité.



L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 s'élève à **3 992 100 €** et se répartit entre :

- 90 % emprunts bancaires
- 10 % d'avances auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

## VI.3. LE PERSONNEL

### VI.3.1. Structure des effectifs

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs depuis 5 ans au 01 janvier de l'année.

|              | 2018       | 2019       | 2020     | 2021     | 2022      |
|--------------|------------|------------|----------|----------|-----------|
| Catégorie A  | 3          | 3          | 3        | 3        | 4         |
| Catégorie B  | 1.1        | 1.1        | 1        | 1        | 1         |
| Catégorie C  | 5          | 5          | 5        | 5        | 6         |
| <b>Total</b> | <b>9.1</b> | <b>9.1</b> | <b>9</b> | <b>9</b> | <b>11</b> |

L'extension du périmètre de l'USESA en 2021 nécessite de disposer d'un effectif plus important et disposant des compétences techniques et administratives indispensables à la gestion d'un territoire de 106 communes de plus de 80 000 habitants.

Ces évolutions en 2021 ont augmenté de 21 % le nombre d'abonnés, de 10 % la longueur de notre réseau, de plus de 30% de nos ressources, nos usines de traitement et nos aires d'alimentation de captages.

2 postes ont été pourvus au cours de l'année 2021 :

- Chargée de mission en environnement
- Chargée de mission PGSSE

10 agents sont titulaires et 1 agent est contractuel.

2 agents travaillent sur une durée de 35 heures hebdomadaires, 2 agents sur 36h00, 5 agents sur 36h20, 1 agent sur 31h30 et 1 agent sur une durée de 39 heures.

Un règlement intérieur du personnel a été délibéré en octobre 2019 prenant en compte la réglementation ainsi que les textes de la Loi de transformation de la fonction publique.

Ce règlement traite des sujets suivants :

- Organisation du travail (Hiérarchie et exécution du travail, temps de travail, horaire de travail, heures supplémentaires et complémentaires, astreinte, congés annuels, ARTT, jour férié, CET, autorisations d'absence, absences, formation professionnelle)
- Accès et usage des locaux
- Droits et obligations des agents
- Hygiène et sécurité

Il prend en compte les besoins de flexibilité de l'USESA et également de la souplesse souhaitée par les agents.

### VI.3.2. Tableau des emplois

Le tableau des emplois ci-dessous a été décidé et adopté par les élus par délibération n° 20191211 lors du comité syndical du 28 septembre 2021.

| <b>Emplois permanents</b>          |           |                          |                      |                                |
|------------------------------------|-----------|--------------------------|----------------------|--------------------------------|
| Cadres ou emplois                  | Catégorie | Effectifs<br>Budgétaires | Effectifs<br>pourvus | Temps de travail               |
| <b>Secteur Administratif :</b>     |           |                          |                      |                                |
| Attaché Principal                  | A         | 1                        | 1                    | Temps complet                  |
| Adjoint administratif ppal 1ère Cl | C         | 1                        | 1                    | Temps complet                  |
| Adjoint administratif ppal 2ème Cl | C         | 2                        | 2                    | Temps complet                  |
| Adjoint administratif              | C         | 1                        | 1                    | Temps complet                  |
| <b>Secteur technique :</b>         |           |                          |                      |                                |
| Ingénieur principal                | A         | 1                        | 1                    | Temps complet                  |
| Ingénieur                          | A         | 1                        | 1                    | Temps complet                  |
| Technicien principal 1ère classe   | B         | 1                        | 0                    | Temps complet                  |
| Technicien principal 2ème classe   | B         | 2                        | 1                    | Temps complet                  |
| Technicien                         | B         | 1                        | 0                    | Temps complet                  |
| Adjoint technique ppal 2ème classe | C         | 1                        | 1                    | Tps non complet<br>31h30/hebdo |
| Adjoint technique                  | C         | 1                        | 1                    | Temps complet                  |
| S/TOTAL                            |           | <b>13</b>                | <b>10</b>            |                                |
| <b>Emplois non permanents</b>      |           |                          |                      |                                |
| Ingénieur                          | A         | 1                        | 0                    |                                |
| S/TOTAL                            |           | <b>1</b>                 | <b>0</b>             |                                |
| <b>TOTAL</b>                       |           | <b>14</b>                | <b>10</b>            |                                |

### VI.3.3. Structure des dépenses de personnel

| Eléments de rémunération          | Montant (K€) 2020 | Part dans la rémunération des agents (%) | Prévision Montant (K€) 2021 | Part dans la rémunération des agents (%) | Prévision Montant (K€) 2022 | Part dans la rémunération des agents (%) |
|-----------------------------------|-------------------|--|-----------------------------|--|-----------------------------|--|
| Traitement de base                | 234.5             | 65.7                                     | 244.8                       | 64.9                                     | 302.1                       | 68.2                                     |
| Nouvelle bonification indiciaire  | 5.1               | 1.4                                      | 5.1                         | 1.4                                      | 5.1                         | 1.2                                      |
| Supplément familial de traitement | 1                 | 0.3                                      | 1.3                         | 0.3                                      | 1.3                         | 0.3                                      |
| Indemnités, primes et GIPA        | 114.4             | 32                                       | 123.6                       | 32.9                                     | 132                         | 29.8                                     |



|  |       |     |       |     |       |     |
|--|-------|-----|-------|-----|-------|-----|
| Avantage en nature<br>(Participation à la<br>mutuelle) | 2     | 0.6 | 2     | 0.5 | 2     | 0.5 |
| Heures supplémentaires<br>rémunérées                   | 0     | 0   | 0     | 0   | 0     |     |
| Total BRUT   | 357   | 100 | 376.8 | 100 | 442.5 | 100 |
| Charges patronales                                     | 129.2 |     | 134.1 |     | 147.2 |     |
| Total Salaires + charges                               | 486.2 |     | 510.9 |     | 589.7 |     |

La gestion des ressources humaines s'exerce dans un cadre budgétaire rigoureux.  
A noter qu'aucune heure supplémentaire n'a été payée durant ces 5 dernières années.

L'ensemble des agents est évalué chaque année et un compte rendu de son entretien professionnel est formalisé.

Chaque agent possède une fiche de poste et celle-ci est mise à jour au moins 1 fois par an à l'issu de l'entretien annuel professionnel voire plusieurs fois si ses missions évoluent.

Pour disposer d'agents performants et compétents, la formation professionnelle doit être au cœur de notre politique des ressources humaines.

Un point des formations réalisées et des formations nécessaires et utiles à l'agent et à la collectivité est abordé lors de l'entretien annuel.

149 heures de formation ont été effectuées par les 9 agents de l'USESA soit 16.5 heures de formation par agent en 2021. Cette hausse importante des heures de formation effectuées (augmentation de 298 %) montre l'envie des agents de développer leurs connaissances et également d'utiliser les nouvelles techniques de formation à distance. (Visioconférence, webinaire)

En 2021, un poste dans le domaine technique et un poste dans le domaine de l'environnement ont été créés.

Le poste de chargé de mission en environnement a été pourvu en septembre 2021.

Le poste de technicien n'est pas pourvu aujourd'hui.

Afin de suivre le dossier PGSSE, le recrutement d'un jeune diplômé sur 18 mois a été délibéré en septembre 2021 en bénéficiant du nouveau dispositif d'aide de l'Etat du Volontariat Territorial en Administration.

Une chargée de mission, cadre d'emplois des ingénieurs, a été embauchée à compter du 01 novembre 2021 à temps complet pour une durée de 18 mois dans le cadre d'un contrat de projet.

Ces 3 postes ont été pris en compte sur une année entière dans le calcul des dépenses de personnel ce qui explique la hausse de 12 % de ces dépenses.

#### **VI.3.4. Hypothèses prises en compte pour l'évolution en 2022**

Les éléments suivants ont été pris en compte :

- Avancement d'échelons (cadencement unique)
- Régime indemnitaire (RIFSEEP avec IFSE+CIA pour l'ensemble des agents titulaires)
- Poursuite du PPCR et du transfert prime/points
- Pas de revalorisation du point
- Prise en compte sur une année entière des 3 postes créés en 2021

## VII. BUDGET ANNEXE : DEFENSE INCENDIE

Un nouveau marché à bons de commande (2020-2023) a débuté depuis janvier 2020 pour le renouvellement, l'entretien et la mise en peinture des poteaux incendie pour les communes adhérentes au groupement de commandes avec les mêmes caractéristiques techniques que le précédent, avec un montant annuel maximum de 120 000 € TTC.

La prestation incendie est gérée dans le cadre d'un budget annexe incendie.

### **Bilan 2021 :**

- La cotisation : 1.98 €/habitant
- 71 communes adhérentes à ce groupement de commandes
- 37 poteaux incendie renouvelés

### **Le budget de la prestation incendie est en constante progression :**

|                 | Prévision 2021 | DOB 2022  |
|-----------------|----------------|-----------|
| Dépenses        | 110 300 €      | 119 000 € |
| Recettes        | 112 400 €      | 119 000 € |
| Résultat cumulé | 2 100 €        |           |

### **Prospective 2022 :**

Les communes de Crézancy, Montigny l'Allier et Pavant ont adhéré au groupement de commande à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La cotisation 2022 est estimée à **2.03 €/habitant** (révision de la cotisation au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N).

## VIII. PROSPECTIVE FINANCIERE DU SCHEMA DIRECTEUR 2022-2025

### VIII.1. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude financière a pour objectif d'évaluer le besoin de financement nécessaire à l'USESA pour financer les opérations du schéma directeur adopté par le comité syndical de l'USESA le 12 Mars 2020.

La prospective prend en compte les éléments suivants :

- ⇒ Réalisation du programme d'investissement sur une période de 4 ans (2022-2025) chiffré au montant de **22 977 339 € HT – 27 572 807 € TTC**
- ⇒ Maintien du prix de l'eau (part syndicale)
- ⇒ Recours à l'emprunt pour couvrir le besoin de financement

### VIII.2. BASES DE TRAVAIL RETENUES

Le besoin de financement est mesuré à partir de la capacité de financement nette (CAF nette) dégagée chaque année sur la section de fonctionnement après remboursement des emprunts (non prises en compte des opérations d'ordre / amortissements).

Le programme de travaux est réalisé sur une période de 4 ans : à échéance 2025, les investissements sont réalisés et les subventions encaissées.

Le financement des restes à réaliser pour l'équilibre du budget n'est pas pris en compte.

Les produits des ventes d'eau sont calculés sur :

- Une assiette de facturation constante (abonnés et volumes constants)
- Le tarif en vigueur au 01/01/2021 indexé à 1%/an (révision qui correspond à la moyenne des 8 dernières années)

### VIII.3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2022-2025

**Les dépenses s'élèvent à 27 572 807 € TTC - 22 977 340 HT**

Elles comprennent les travaux en cours de réalisation inscrits au PPI 2021-2022 et les opérations du schéma directeur (selon les opérations prioritaires retenues jusqu'en 2025).

Dont :

- Interconnexions des réseaux : **5 849 760 € TTC**
  - Château Thierry / Tardenois : 2021-2022
  - Sergy/Courmont : 2022
  - Brumetz Montigny l'Allier : 2022-2023
  - Surmelin/Brie : 2024
  - Charly Sur Marne : 2025
  - Nogent l'Artaud : 2025

➤ Travaux sur stations et puits de production : **3 965 460 € TTC**

Station de la Plaine : 2021-2022

Station de Fère en Tardenois : 2022-2023

Diagnostic et réhabilitation des puits : 2021-2025

➤ Travaux sur réseau : **17 377 587 € TTC**

➤ Préservation des ressources : **380 000 € TTC**

(Elaboration du Plan de gestion Sécurité Sanitaire des Eaux et stratégie foncière)

La programmation intègre les travaux courants (enveloppe annuelle de 2 580 000 € H.T à compter de 2022).

Les années 2021 et 2022 sont fortement impactées avec des prévisions de dépenses se situant au-delà des dépenses moyennes basées entre 5 et 6 M€ /an.

L'année 2022 marquera l'achèvement des 2 principales interconnexions

- Interconnexion secteurs Château-Thierry / La Ferté Milon/ Villers Cotterêts : 5 250 000 € TTC
- Interconnexion secteurs Château-Thierry /Fère en Tardenois : 4 700 000 € TTC

Mise à jour du schéma directeur :

En 2022, le schéma directeur sera mis à jour avec l'intégration du périmètre des nouvelles communes, dont les conclusions permettront de planifier les investissements à venir et de prévoir leur financement.

#### **VIII.4. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

**Les subventions prévisionnelles s'élèvent à 6 925 450 €.**

➤ **Subventions Agence de l'Eau Seine Normandie**

Le montant des aides des opérations d'investissement éligibles au XI programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie est estimé au montant de 6 925 450 €.

Ces subventions sont réparties de la manière suivante :

- 2 404 800 € sur les conventions d'aide en cours
- 4 520 650 € pour les aides à venir, l'estimation des subventions s'appuie sur un taux moyen de 40 % du montant hors taxes des travaux.

Barème applicable sous le XIème programme de l'Agence de l'Eau

Sur le volet eau potable, les opérations éligibles aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau sont aidées aux taux de 40% ou 60%.

**Sur le coût total HT du schéma directeur 2022-2025, l'estimation globale des subventions représente un financement à hauteur de 30 %.**

## VIII.5. PROJECTION SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### ➤ Dépenses de fonctionnement

**Les dépenses globales de la section de fonctionnement d'un montant de 1 173 850 € (2022) sont en diminution à l'horizon 2026 au montant de 995 651 € (-15.20 %)**

Sur la période considérée, aux dépenses de fonctionnement courantes de l'USESA, viennent s'ajouter les dépenses relatives à :

- L'entretien des ouvrages et les opérations de démantèlement des installations
- La réalisation des actions sur la préservation des ressources, études sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC), les audits des communes et la liquidation des marchés en cours
- Les charges de personnel avec prise en compte du financement des postes créés

**On remarque que la diminution des dépenses globales de la section de fonctionnement est expliquée par :**

→ **Une baisse importante des intérêts d'emprunts de 52 % (baisse de 83 614 € en 2026)**

Ces données, sur la diminution de la dette, sont calculées en prenant en compte les charges d'emprunts repris des nouvelles communes.

### ➤ Recettes de fonctionnement

**Les recettes de la section de fonctionnement d'un montant 3 938 500 € en 2022 progressent à l'horizon 2026 au montant de 4 259 400 € (+8 %).**

La progression des recettes de fonctionnement suit l'évolution des produits de vente d'eau.

Les recettes sont constituées essentiellement des produits de vente d'eau (92%) auxquelles viennent s'ajouter les subventions d'exploitation (subventions accordées par l'AESN sur les actions visant à la protection de la ressource en eau), les produits des locations (foncier et redevances d'occupation du domaine public), les participations reçues sur les travaux de branchements neufs réalisés pour les abonnés.

### **Les produits de vente d'eau**

Les projections à échéance 2026 sont calculées sur une assiette de facturation identique (nombre d'abonnés et volumes constants).

- Volumes : 3 810 258 m<sup>3</sup>
- Primes fixes : 35 715 u

La tarification s'appuie sur le tarif en vigueur au 01/01/2021 indexé à 1%/an (indexation qui correspond à la moyenne des 8 dernières années).

Les produits de vente d'eau se situent à 3 624 544 € en 2022 pour atteindre 3 996 219 € en 2026.

L'évolution des produits de vente d'eau de 10% correspond essentiellement à la progression du lissage tarifaire appliqué aux 6 communes adhérentes à l'USESA en 2021 (Brécy/Coincy/ Courmont / Nogentel / Sergy/Villers Cotterêts).

Globalement, sur la section de fonctionnement, les dépenses et les recettes vont donc évoluer de la façon suivante :

| Opérations réelles            | Moyenne 2016-2020   | Prévision 2022   | Prévision 2023   | Prévision 2024   | Prévision 2025   | Prévision 2026   | évolution 2022-2026 |
|-------------------------------|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Total Recettes fonctionnement | 4 411 769,83        | 3 938 516        | 3 985 055        | 4 082 841        | 4 181 093        | 4 259 399        | 8,15%               |
| Total Dépenses fonctionnement | 1 037 956,17        | 1 173 850        | 1 087 444        | 1 051 528        | 1 017 127        | 995 651          | -15,18%             |
| <b>Autofinancement brut</b>   | <b>3 373 813,66</b> | <b>2 764 666</b> | <b>2 897 611</b> | <b>3 031 313</b> | <b>3 163 966</b> | <b>3 263 748</b> | <b>18,05%</b>       |
| Capital de la dette           | 561 160,77          | 535 927          | 504 048          | 504 996          | 518 382          | 480 492          | -10,34%             |
| <b>Autofinancement net</b>    | <b>2 812 652,88</b> | <b>2 228 739</b> | <b>2 393 563</b> | <b>2 526 317</b> | <b>2 645 584</b> | <b>2 783 256</b> | <b>24,88%</b>       |

Projection 2026 :

⇒ + 8 % sur les recettes globales (évolution des produits de vente d'eau due au lissage tarifaire des communes)

⇒ -15 % sur les dépenses globales (diminution des intérêts d'emprunts – 52% en 2026)

## VIII.6. EVOLUTION DE LA CAPACITE FINANCIERE

Le niveau d'autofinancement se mesure par le résultat des deux indicateurs suivants :

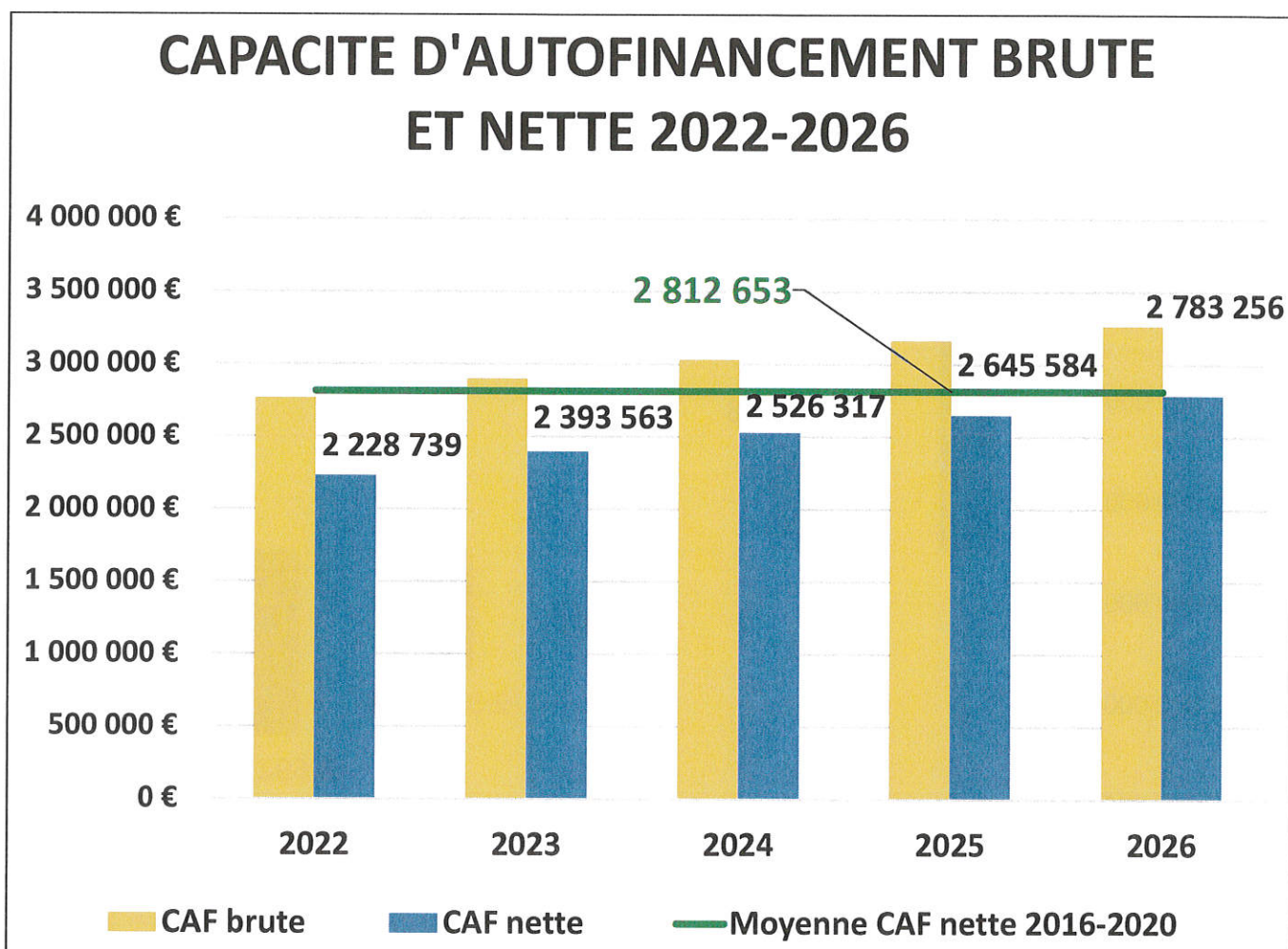
- Capacité d'autofinancement brute : recettes réelles de fonctionnement diminuées des charges de fonctionnement y compris des intérêts d'emprunts)
- Capacité d'autofinancement nette : autofinancement brut déduit du remboursement du capital de la dette

Ces indicateurs nous permettent de mesurer l'autofinancement de l'USESA, c'est-à-dire sa capacité à rembourser ses emprunts et à réaliser ses projets d'investissement.

Le résultat de la CAF nette de l'USESA va donc déterminer **sa capacité à investir**, après remboursement des annuités d'emprunts.

L'USESA dispose d'une capacité de financement nette moyenne de **2 812 653 € (moyenne de 2016 à 2020)**.

Le graphique ci-après, démontre l'évolution de la capacité de financement sur la période 2022-2026, en présentant les résultats suivants :



→ Entre 2022 et 2026 : la capacité de financement progresse de près de **25%**

Evolution expliquée pour l'essentiel par :

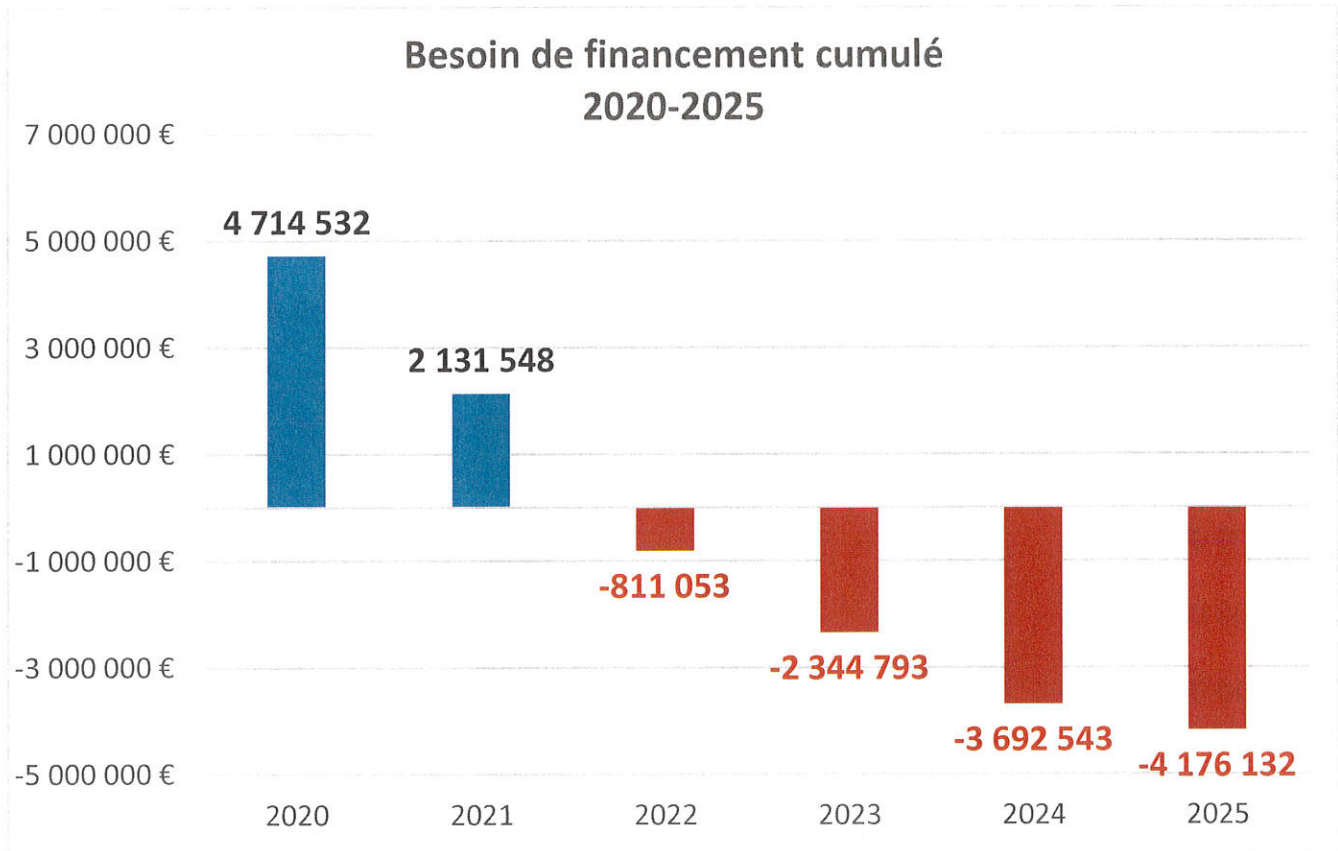
- Progression des produits de vente d'eau en raison de l'application du lissage tarifaire des nouvelles communes
- Diminution des annuités d'emprunts de 20 % (- 139 050 €)

→ **A échéance 2026 :**

L'année 2026 marquera la dernière année du lissage tarifaire de Villers Cotterêts, et des 5 communes adhérentes au 01/01/2021, on observera un rapprochement de la CAF nette de l'USESA à son niveau moyen (2016-2020) en s'élevant à **2 783 250 €**.

## VIII.7. RESULTATS DE CLOTURE PREVISIONNELS

Le financement du schéma directeur, sur un taux de réalisation de 100 % à échéance 2025, conduit aux résultats de clôture prévisionnels suivants :



⇒ le besoin de financement apparaît en 2022 à hauteur de - 811 053 € pour atteindre en 2025 - 4 176 132 €

⇒ la prospective prévoit de financer le besoin de financement par recours à l'emprunt

⇒ En 2022, un emprunt serait nécessaire.

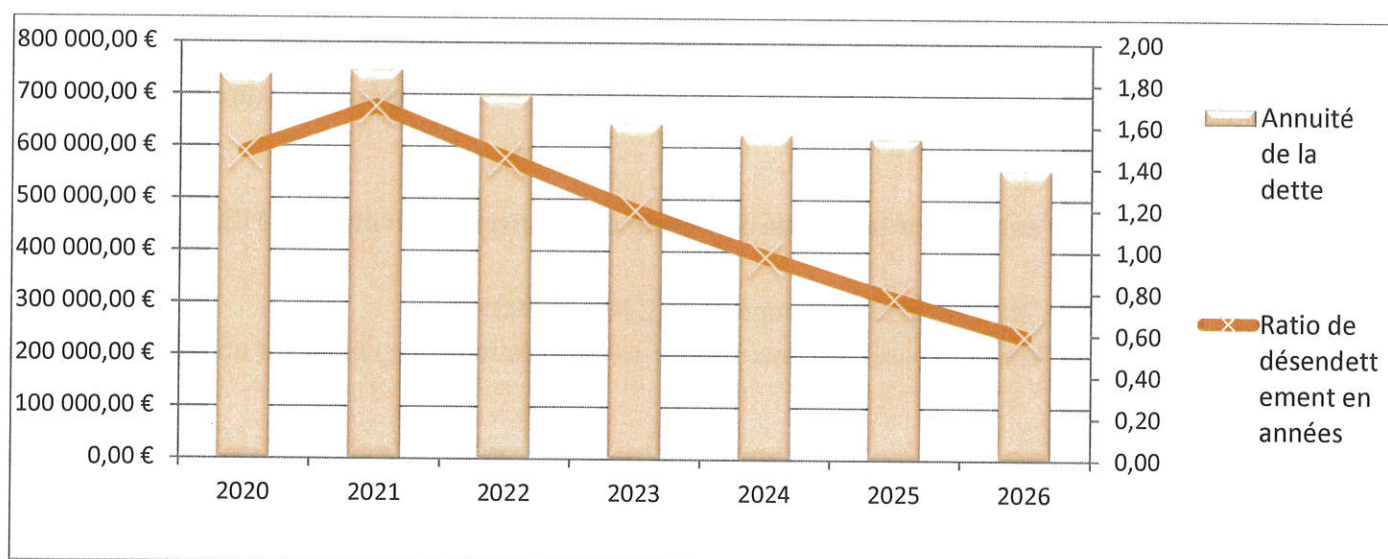
En cas de décalage des opérations d'investissement, celui-ci pourrait être reporté en 2023

⇒ pour financer son schéma directeur, sur un taux de réalisation des investissements de 100% à échéance 2025, l'USESA doit réaliser un minimum d'emprunt de 4 M€.



## VIII.8. APPRECIATION DE LA CAPACITE D'EMPRUNT DE L'USESA

### Situation de la dette en cours



| Années                                    | 2020           | 2021           | 2022           | 2023           | 2024           | 2025           | 2026           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Capital restant dû au 01/01 de l'exercice | 4 591 200      | 4 555 831      | 3 992 084      | 3 456 157      | 2 952 109      | 2 447 112      | 1 928 730      |
| <b>Annuité de la dette</b>                | <b>738 738</b> | <b>746 437</b> | <b>696 942</b> | <b>644 641</b> | <b>625 124</b> | <b>617 257</b> | <b>557 893</b> |
| Ratio de désendettement en années         | 1,47           | 1,69           | 1,44           | 1,19           | 0,97           | 0,77           | 0,59           |

Capacité dont dispose l'USESA à rembourser sa dette :

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute.

Ce ratio de désendettement représente le nombre d'années que mettrait l'USESA à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

**En 2022, le ratio de désendettement est de 1.44 année.**

A titre de comparaison sur les ratios de désendettement moyens pour les collectivités :

Un premier seuil d'alerte est fixé à 12 ans et le seuil limite est fixé à 15 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer.

Capacité dont dispose l'USESA en matière d'emprunts nouveaux :

Projection sur l'extinction de la dette 2020 – 2026 : **Diminution de l'annuité de 180 840 € (25%).**

Du fait de l'extinction de la dette, on notera qu'à compter de 2024, le capital restant dû est inférieur à la capacité d'autofinancement brut de l'USESA (CAF brute moyenne 2016-2020 est de 3 373 000 €/an). En 2024, avec un ratio de désendettement de 0.97/an, l'USESA peut rembourser sa dette en moins d'un an.

Cet indicateur permet d'apprécier la capacité dont dispose l'USESA à souscrire des emprunts nouveaux pour financer ses projets d'investissement.

⇒ **Pour couvrir le besoin de financement nécessaire à financer les opérations du schéma directeur, le recours à l'emprunt est proposé.**

⇒ **L'étude prévoit d'emprunter la totalité du besoin de financement évalué à 4 M€, par la réalisation de 2 emprunts :**

- 1 emprunt de 2M€ en 2023 et 1 emprunt de 2 M€ en 2025
- Hypothèse d'emprunt basée sur taux fixe de 1,4 % avec remboursement sur une durée de 15 ans.

### **Besoin de financement couvert par recours à l'emprunt**

| <b>Années</b> | <b>Annuités de la dette en cours</b> | <b>Annuités liées aux nouveaux emprunts</b> | <b>Annuités totales avec nouveaux emprunts</b> |
|---------------|--------------------------------------|---|--|
| 2022          | 696 943                              | 0   | 696 943  |
| 2023          | 644 641                              | <b>148 750</b>                              | <b>793 391</b>                                 |
| 2024          | 625 124                              | 148 750                                     | 773 874  |
| 2025          | 617 257                              | <b>297 501</b>                              | <b>914 758</b>                                 |
| 2026          | 557 893                              | 297 501                                     | 855 394  |

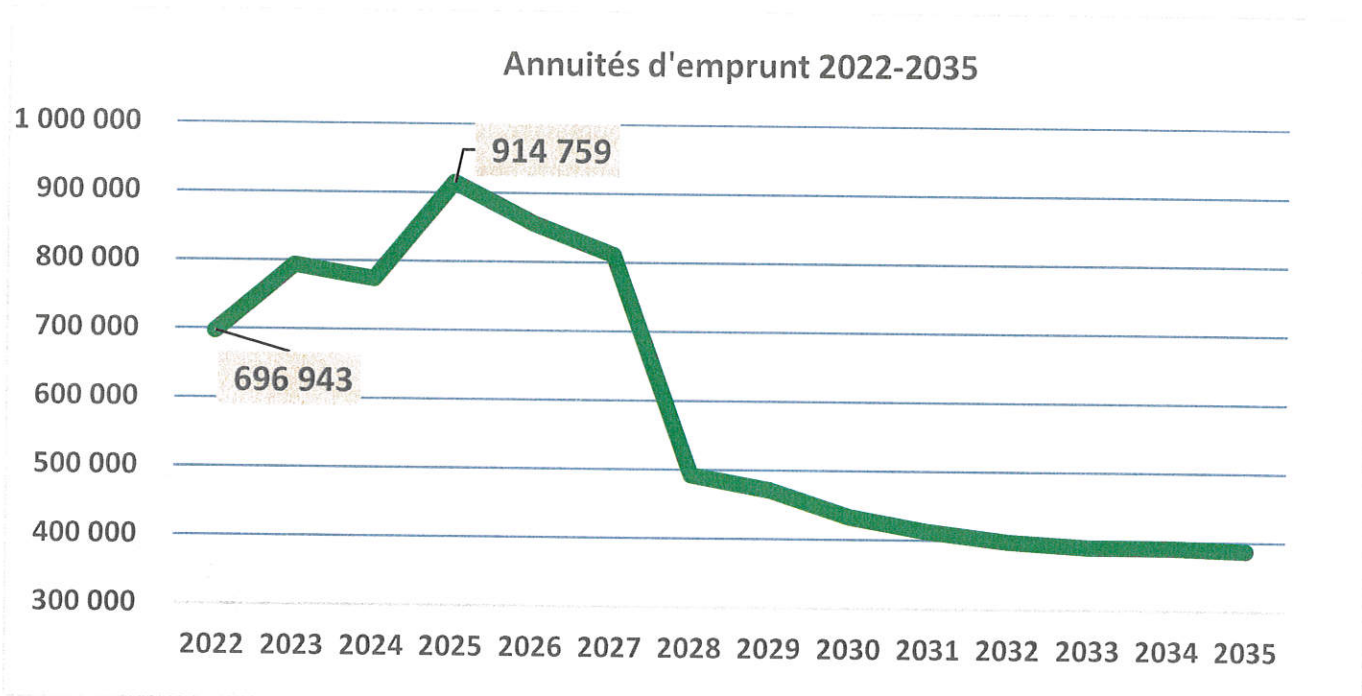
**On observe ainsi que l'intégration sur l'état de la dette, des nouveaux emprunts représente un faible impact en raison de l'extinction de la dette de l'USESA.**

Les deux emprunts pour un montant de 4 M€ génèrent une annuité de **297 500 €**.

L'annuité globale est portée à son montant maximum en 2025 pour un montant de 914 758 €.

Sous l'effet de l'extinction de la dette de l'USESA, on observe, dès 2026, une diminution des charges d'annuité.

## La projection des nouveaux emprunts sur l'état de la dette (2020-2035)



On peut observer que le remboursement des nouveaux emprunts a peu d'impact sur l'endettement de l'USESA et laisse encore une marge de manœuvre en matière d'emprunt.

**On observe ainsi que la réalisation d'emprunts pour un montant de 4 M€ a peu d'impact sur l'état de la dette :**

- La diminution de l'annuité de 180 840 € (25%), vient compenser en grande partie, le remboursement des annuités des emprunts nouveaux
- **A compter de 2027, une annuité constante à celle de 2021 est maintenue**

Les ratios de désendettement en années (au taux maximum atteint en 2025) confirment cette tendance :

- 2022 : taux de 1,44
- 2025 : taux de 1.96

## IX. Conclusions du Rapport d'Orientations Budgétaires :

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 propose le maintien de ce budget 2022 dans ses équilibres avec:

- Stabilité de la part syndicale en 2022 (indexation de la part syndicale non appliquée)
- Maintien du fort niveau d'investissement
- Financement par recours à l'emprunt pour poursuivre les investissements du schéma directeur sans impacter l'état de la dette de l'USESA (emprunts envisagés à partir de 2023)

La prospective financière sur la période 2022-2025 montre que les investissements programmés pourront être réalisés par la réalisation d'emprunts ces prochaines années sans impacter l'état de la dette de l'USESA.

Le Président

Hugues DAZARD

